



Nivillac

Le Mag

ÉTÉ 2022

le magazine d'informations de votre commune

Renseignements utiles

Mairie

Lundi.....8h30-12h00.....13h30-17h30
Mardi8h30-12h00
Mercredi.....8h30-12h00.....13h30-17h30
Jeudi8h30-12h00
Vendredi.....8h30-12h00.....13h30-17h30
Samedi.....9h00-12h00 (sauf vacances scolaires)

3 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

mail : mairie@nivillac.fr

site internet : www.nivillac.fr

02 99 90 62 75

Forum de Nivillac

Mardi8h30-12h00.....13h30-17h00
Mercredi.....13h30-17h00
Jeudi13h30-17h00
Vendredi8h30-12h00.....13h30-17h00

Place du Brigadier Eric Marot – 56130 NIVILLAC

mail : accueil@forumnivillac.fr

02 99 90 82 82

Service Enfance / Jeunesse

(Accueil de loisirs, garderie municipale école Les Petits Murins, accueil périscolaire Les Petits Murins)

1 rue des Ajoncs – 56130 NIVILLAC

02 99 90 82 12

Cantine municipale

4 Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 80 14

Ecole publique Andrée CHEDID

Maternelle et élémentaire

7 rue de la piscine – 56130 NIVILLAC

Ecole privée St Louis

Maternelle et élémentaire

1 chemin des Ecoliers – 56130 NIVILLAC

02 99 90 81 19

Ecole privée Ste Thérèse

Maternelle et élémentaire

31 rue de la Houssaye « Saint-Cry »

56130 NIVILLAC

02 99 90 75 80

Agence Postale Communale

Lundi.....9h00-11h45.....13h30-15h00
Mardi9h00-11h45.....13h30-15h00
Mercredi.....
Jeudi9h00-11h45.....13h30-15h00
Vendredi.....9h00-11h45.....13h30-15h00
Samedi.....9h00-11h30

5 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

02 99 90 86 82

Médiathèque La Parenthèse

Mardi16h30-18h30
Mercredi.....10h00-12h0015h00-18h30
Jeudi10h00-12h0016h30-18h30
Vendredi16h30-20h00
Samedi11h00-16h00

1 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

mail : mediatheque@nivillac.fr

site internet : <http://mediatheque.nivillac.fr>

02 99 90 62 75

Collège privé St Joseph

Boulevard de Bretagne – 56130 NIVILLAC

02 99 90 60 23

Maison de l'enfance

Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 73 14

Ecole de Musique - CAEM

(Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales)

1 rue des Ajoncs – 56130 NIVILLAC

02 99 70 33 23

Résidence Autonomie Les Métairies

4 allée Jean Baucherel – 56130 NIVILLAC

02 99 90 62 35

Multi Accueil de Nivillac

Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 73 14

mail : multiaccueilnivillac@orange.fr

Multi Accueil de Férel

8 rue de la Coulée – 56130 FEREL

02 99 90 57 33

mail : multiaccueilferel@orange.fr



Edito du Maire	4
Vie Municipale	5
Cadre de vie	6
Social	10
Enfance et Jeunesse	12
Culture	16
Loisirs	20
Vie Communautaire	24
Conseils Municipaux	27
Annuaire des Associations	34
Agenda des manifestations	36

Directeur de la publication : Guy DAVID

Réalisation : Service et commission communication

Crédits photos : Mairie de Nivillac, Médiathèque, Ecoles et associations de Nivillac, Arc Sud Bretagne, PCVM

Impression : ADUNAT Communication **Tirage :** 2.600 exe **Dépôt légal à parution.**



Chères Nivillacoises, Chers Nivillacois,

Même si l'année 2021 restera gravée dans nos mémoires, les élections de fin janvier 2022 ont permis à la nouvelle équipe municipale composée d'anciens et de nouveaux élus de travailler dans la sérénité.

Nous sommes à l'œuvre depuis le mois de février et nous n'avons pas vu le temps passer. Ensemble nous travaillons dans une ambiance sereine et constructive à l'aménagement et au développement de notre commune. Nos sollicitations sont nombreuses et il faut rappeler que sans les subventions, il serait impossible pour notre commune de mener à bien les projets !

Votre équipe municipale n'a pas de baguette magique mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général de Nivillac.

Entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie, voilà notre mission. Voici quelques sujets en cours :

- La rénovation de la salle de sport de la Croix Jacques qui est un des thèmes prioritaires de notre programme est en cours d'étude. L'équipe municipale s'est déjà déplacée pour visiter d'autres communes qui ont procédé à la rénovation de leurs équipements sportifs. Le choix du bureau d'étude qui nous accompagnera dans ce projet sera fait à l'automne.

- Le conseil municipal avance sur la vente de l'ancienne mairie (vente en cours). L'acheteur a pour projet de transformer ces locaux en logements d'habitation.

- Le schéma directeur cyclable. La commune s'est engagée avec Arc Sud

Bretagne dans le projet qui permettra de favoriser et sécuriser les déplacements vélo sur notre territoire.

Avec le printemps les activités culturelles ont bien redémarré.

Les spectacles proposés par le Centre Culturel du Forum (maintenant sans jauge contraignante) ont reçus un bon accueil du nombreux public heureux de se retrouver.

Malgré un dégât des eaux qui a fortement dégradé les équipements et le fonds documentaire de la médiathèque celle-ci repart progressivement et propose des animations tout l'été.

La médiathèque « L@ Parenthèse » au-delà d'être simplement un espace de prêts de livres, de revues, de jeux est un lieu de rencontre et aussi un formi-

dable moyen de renforcer les liens sociaux.

La difficile période de restrictions liées covid étant passée, la vie, associative et sportive, a repris ses activités cette année même si les effectifs ont fondu comme neige au soleil pour bon nombre d'associations.

Je tiens à remercier tous les bénévoles pour leur participation active à l'ensemble des animations et fêtes du secteur, qui sans eux, ne pourraient être menées à bien.

Après avoir été reportée, l'inauguration de l'école publique « Andrée Chedid » aura lieu le samedi 10 septembre 2022.

Je vous souhaite à toutes et à tous et à chacun de passer un bel été.

Guy DAVID
Maire de Nivillac



POLICE MUNICIPALE

Les objets trouvés :

Vous avez perdu votre sac, vos clés, vos lunettes ou votre enfant a fait tomber son «doudou» sur la voie publique ...
Vous avez trouvé un objet et vous ne savez pas comment le restituer à son propriétaire ?

La Police municipale pluri-communale centralise les objets perdus sur la voie publique des communes de Nivillac, La Roche Bernard et Saint Dolay.
Comment faire ? Qui contacter ?

Si vous avez perdu ou trouvé un objet, contactez la police municipale qui vous indiquera les modalités de remise et/ou de retrait.

Police pluri-communale Sud Vilaine
03 rue Joseph Dano
56130 NIVILLAC
02.99.90.39.07
police@ppc-sud-vilaine.fr

Horaires :
Du lundi au vendredi 08h30- 12h00
puis 13h30 – 17h30

Actuellement nous avons plus d'une centaine de clés, une trentaine de lunettes mais aussi des vélos et divers objets.

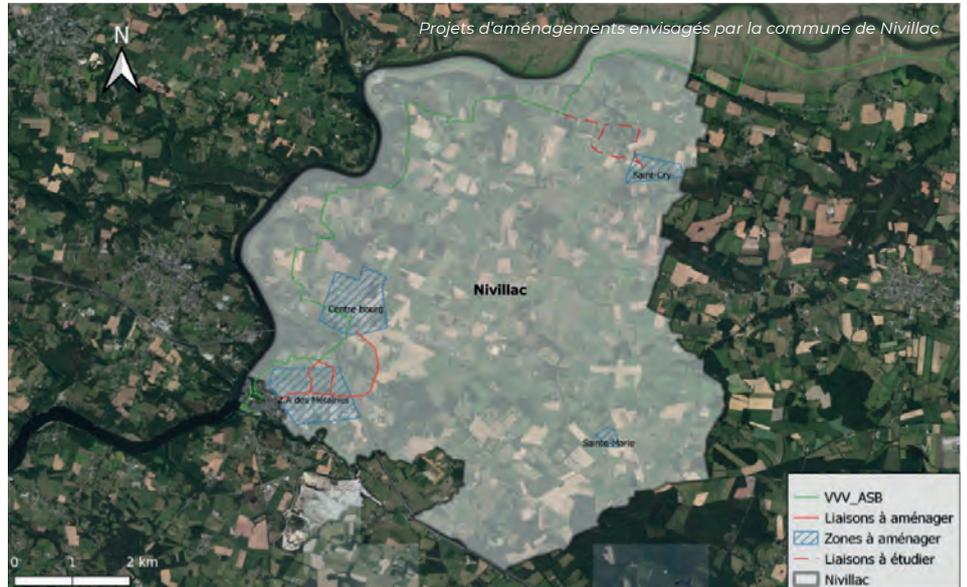


Portail famille : les services enfance de votre commune bientôt en ligne ! Afin de faciliter vos démarches liées à l'enfance (Restauration scolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Accueil Périscolaire de l'école publique Andrée CHEDID »), un espace famille appelé monespacefamille.fr vous permettra bientôt de réaliser vos réservations en ligne.

En quelques clics, vous pourrez créer votre compte et vous connecter. Vous accéderez ainsi aux plannings de réservation des différents services et pourrez gérer les inscriptions de vos enfants et les consulter.

TRANSITION ECOLOGIQUE

Nivillac 2022 - Programme Avelo2 – Schéma directeur cyclable



Dans la continuité des élections municipales 2022, la nouvelle équipe s'est résolument engagée dans la démarche de la transition écologique au niveau du territoire.

L'un des projets retenus est la poursuite de la stratégie cyclable engagée par la Communauté de communes **Arc Sud Bretagne**. Notre objectif est d'offrir aux usagers de la commune, des alternatives à la voiture individuelle dans leurs activités quotidiennes.

L'étude, d'une durée de six mois (Septembre 2022 – Février 2023) qui associera les différents acteurs du territoire (Associations, professionnels, institutionnel, ...) devra répondre aux besoins suivants :

- Permettre à la population de se déplacer à pied et en vélo de façon sécurisée en centre-bourg
- Relier le bourg de Nivillac au Parc d'activité des Métairies/entrée de la Roche-Bernard
- Aménager des voies réservées aux déplacements doux au sein des trois zones d'habitats (le centre-bourg, Sainte-Marie et Saint-Cry)
- Assurer des connexions avec l'existant (V42) et les projets issus du schéma directeur cyclable intercommunal

et respecter les objectifs déjà identifiés :

- Accentuer la part modale du vélo lors des déplacements domicile-travail/école (ou plus largement les déplacements du quotidien) ;
- Apaiser la circulation/réduire la place de l'automobile en centre-bourg ;
- Améliorer la sécurité des déplacements doux ;
- Améliorer le cadre de vie et le bien-être au sein de la commune.

L'enjeu est d'améliorer les conditions de déplacements de proximité sur le territoire en sécurisant les déplacements vélo et assurant des conditions propices à la pratique cyclable, en développant des infrastructures et définissant des itinéraires cyclables cohérents et enfin en informant, communiquant et sensibilisant les habitants à un usage plus modéré de la pratique automobile. Pour répondre à ces enjeux, la commune s'est fixée comme objectif, d'accentuer la part modale du vélo sur les déplacements domicile-travail/école et de favoriser les déplacements à vélo à destination des polarités principales du territoire.

Les membres de la commission Transition Ecologique



SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN DES JUNIORS : AYEZ LES BONS RÉFLEXES !



Un guide pratique à destination des parents, des grands-parents et/ou des encadrants des juniors de moins de 15 ans. Pour avoir les bons réflexes lors des achats ou des prestations effectuées pour ce public

Quand on est jeune parent, grand-parent ou encadrant, de nombreux thèmes nécessitent une vigilance particulière : puériculture, jeux, jouets, aires de jeux... mais aussi prestations de garde en accueil collectif ou par une assistante maternelle, vacances adaptées et organisées, assurances scolaires, soutien aux devoirs...

C'est pourquoi, la Mce (Maison de la consommation et de l'environnement) et la Dreets Bretagne (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) ont édité un guide pratique grand public « Réflexes juniors : sécurité, c'est bien joué » pour communiquer sur 4 grands thèmes de la vie quotidienne des juniors (de moins de 15 ans) :

- Au quotidien (service à la personne, assistant.e maternel.le agréé.e, qualité de l'air intérieur, télévision, jeux vidéo)
- A la maison (puériculture, jeux et jouets, sécurité domestique)
- A l'école (assurance scolaire, restauration scolaire, soutien scolaire et enfant en situation de handicap)
- En extérieur (aires de jeux, mobilité et protection, clubs vacances).

Ce guide permet de demeurer attentif lors de ses actes d'achats ou lors de prestations effectuées pour ce public spécifique.

Il est disponible gratuitement pour le grand public à l'accueil de la Mce pendant les heures d'ouverture. Pour les professionnels, une commande en nombre peut également être faite auprès du centre de ressources et de documentation (le livret est gratuit ; seule une participation aux frais d'envoi est demandée).

DES BONNES RAISONS DE VENIR À LA MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT (MCE) !

Une maison au service des consommateurs citoyens avec des services clefs en main

- Aider les consommateurs en difficulté
- Les permanences d'accès au droit des associations de défense des consommateurs et des locataires :

A la Mce, les consommateurs sont accueillis du lundi au vendredi, sans rendez-vous, par des bénévoles et salarié.es d'associations de défense des consommateurs et des locataires, formés au droit de la consommation. Ce rôle de conseil et d'accompagnement fait partie intégrante des missions d'accès au droit des associations qui aident les consommateurs à formuler clairement ce qui les oppose aux professionnels, à constituer un dossier, à les accompagner dans leurs démarches de règlement amiable (rédaction d'un courrier, appel téléphonique...), voire les soutenir lors d'une action en justice.

Les associations peuvent être saisies de tous les sujets liés aux domaines de la consommation et de la vie quotidienne : logement, banque, crédit, téléphonie, Internet, automobile, énergie, démarche...

Retrouvez toutes les permanences tenues à la Mce et celles sur toute la région Bretagne sur www.mce-info.org/pratique/

- La Commission de règlement des litiges de consommation d'Ille-et-Vilaine (CRLC 35) : une instance de conciliation

En complément de l'action des associations de défense des consommateurs, il existe au sein de la Mce une instance de conciliation départementale chargée de régler à l'amiable tous litiges de consommation. La CRLC 35 associe des représentants des associations de consommateurs et des organisations professionnelles pour tenter de renouer le dialogue entre consommateur et professionnel. Elle intervient gratuitement dans tout le département d'Ille-et-Vilaine, et sa procédure est simple, rapide et facile d'accès.

Contact : 02 99 30 35 55 (du mardi au vendredi) – crlc35@mce-info.org

- Se documenter, s'informer, s'initier : le Centre de ressources et de documentation de la Mce

Le centre de ressources et de documentation est un espace gratuit et ouvert du mardi au vendredi à tout public (particuliers, enseignants, étudiants, éducateurs, animateurs de centres de loisirs ou de structures de proximité, professionnels et bénévoles associatifs, parents d'élèves...) sur tous les thèmes de travail des associations de la Mce : consommation, logement et vie quotidienne, environnement, éducation à l'environnement et au développement durable, alimentation, santé-environnement.

Il met à disposition de tous des ouvrages et des outils pédagogiques, des expositions, des fiches pratiques et des livrets sur les thématiques du jardinage au naturel, de l'alimentation, des arbres, de la pollution de l'air intérieur, des déchets, de la consommation... Le fonds documentaires est régulièrement enrichi de nouvelles ressources. Pour les identifier avant votre venue, vous pouvez consulter la base de données : doc.mce-info.org.

Le centre de ressources et de documentation est également abonné à de nombreuses revues sur ces mêmes sujets, permettant une information en continu, des comparatifs avant achat, ...

Pour en savoir plus, www.mce-info.org/ressources-et-documentation

Articles rédigés par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 nfo@mce-info.org – www.mce-info.org





ARNAQUES AUX PLACEMENTS FINANCIERS : SOYEZ VIGILANTS !

Placements financiers, livrets d'épargne... les associations de consommateurs et l'Autorité des marchés financiers (AMF) alertent les épargnants sur une augmentation croissante des escroqueries financières portant notamment sur l'usurpation de noms d'intermédiaires ou de produits financiers autorisés.

Si vous êtes démarché par téléphone ou par e-mail pour un de ces produits ou si vous avez vu une offre alléchante sur Internet, suivez ces bons réflexes à adopter avant tout investissement, pour ne pas vous faire piéger.

Les signaux qui doivent vous alerter :

- Vous ne connaissez pas la personne qui vous contacte,
- On vous fait des promesses de rendements très élevés et sans risque,
- Vous devez prendre rapidement votre décision,
- On vous demande vos coordonnées bancaires, votre numéro de carte bancaire ou de payer une somme d'argent,
- On vous explique qu'une nouvelle loi vous impose de souscrire au produit,
- On vous indique que votre établissement actuel a changé de nom et que vous devez signer un nouveau contrat.

En cas de doute sur une proposition d'investissement, rendez-vous sur Assurance Banque Épargne Info Service : www.abe-infoservice.fr.

Et si vous avez déjà souscrit à un produit financier et pensez être victime d'une escroquerie, contactez la plateforme Info Escroqueries au 0 805 805 817 (service et appel gratuits).

En cas de litige, contactez une association de défense des consommateurs.

FGDON DU MORBIHAN

Les taupes sont des mammifères insectivores qui parfois peuvent engendrer des nuisances importantes.

Il faut donc limiter leur population mais comment faire ?

Dans le cadre de la lutte contre les taupes dans le Morbihan, la FDGDON organise des FORMATIONS à la lutte sur une ½ journée.

FORMATION TAUPES

CONTENU : La taupe (biologie, mode de vie, réseau de galeries, ...)

- Les moyens de lutte (piégeage, gazage)
- Application pratique sur le terrain (les galeries, la mise en place)

COUT : 20 €. /personne (Règlement le jour de la formation)

QUAND ? :

Plusieurs journées seront organisées au printemps et à l'automne en fonction des inscriptions. Des bulletins d'inscription sont disponibles en Mairie.



CET ÉTÉ, ON LAISSE TOMBER LES RAMES...

D'UNE RIVE A L'AUTRE, PASSAGE ENTRE NIVILLAC ET BÉGANNE

En juillet et août, un service est mis en place par le Port de Folleux pour les plaisanciers, mais aussi tous les promeneurs.

1€ par passager par passage, 0€ pour les -18 ans.

4 personnes par passage



Départs à 10h - 12h - 14h - 16h - 18h



**Réservez votre passage auprès de la capitainerie :
02 99 91 80 87**



folleux@compagniedesportsdumorbihan.fr
port-folleux.com





Élaguer aux abords des lignes électriques : une action indispensable !

L'ÉLAGAGE : UN ENJEU POUR TOUS

Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité. L'élagage répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens.

LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement, avec l'accord du propriétaire des arbres, des travaux d'élagage aux abords des réseaux électriques.

Lorsque les arbres sont sur une propriété privée et débordent sur le domaine public, l'élagage aux abords du réseau basse tension est facturé au propriétaire des arbres. Dans les autres cas, Enedis prend en charge le coût de l'élagage.



LA RESPONSABILITÉ DE VOS ADMINISTRÉS

Les propriétaires des arbres ont la responsabilité de l'élagage des arbres situés sur leurs propriétés. Lorsque les branches débordent sur le domaine public et sont à proximité des ouvrages électriques, les propriétaires peuvent décider de confier l'élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer eux-mêmes après avoir réalisé une DT-DICT* (déclaration de travaux).

* pour déclarer ses travaux en 1 clic :

<http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr>

ou

bzh-dict@enedis.fr

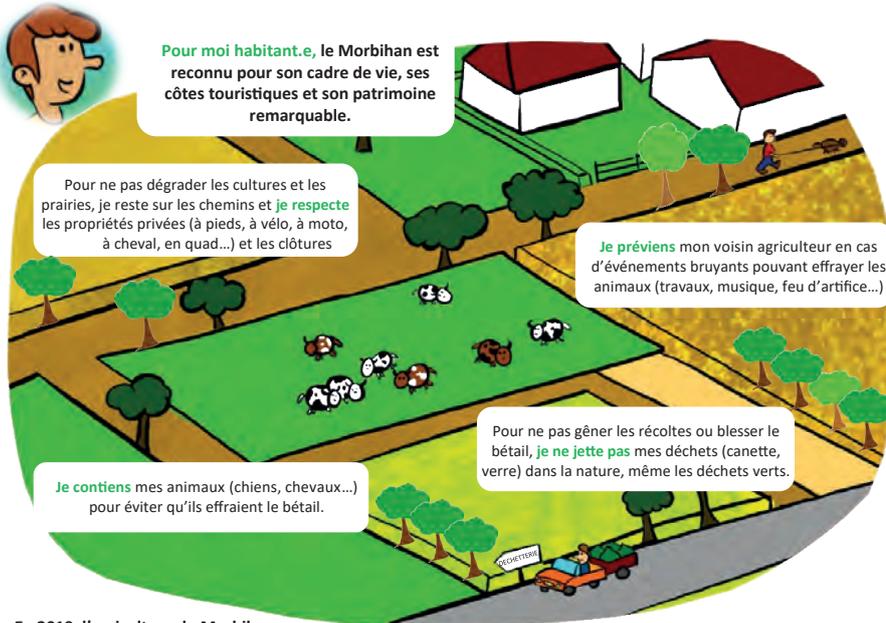
LE BON CONSEIL : UN ÉLAGAGE RÉGULIER

Une fois l'élagage de la végétation effectué, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

Bon à savoir !

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, Enedis engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. A titre d'information, le coût moyen des dégâts enregistrés sur les années passées est de l'ordre de 6 000 euros.

Mars 2022



Pour moi habitant.e, le Morbihan est reconnu pour son cadre de vie, ses côtes touristiques et son patrimoine remarquable.

Pour ne pas dégrader les cultures et les prairies, je reste sur les chemins et je respecte les propriétés privées (à pieds, à vélo, à moto, à cheval, en quad...) et les clôtures

Je préviens mon voisin agriculteur en cas d'événements bruyants pouvant effrayer les animaux (travaux, musique, feu d'artifice...)

Pour ne pas gêner les récoltes ou blesser le bétail, je ne jette pas mes déchets (canette, verre) dans la nature, même les déchets verts.

Je contiens mes animaux (chiens, chevaux...) pour éviter qu'ils effraient le bétail.



PETIT GUIDE DE BON VOISINAGE

POUR MOI HABITANT.E,
la campagne est un lieu de vie



POUR MOI AGRICULTEUR.TRICE
c'est aussi un lieu de travail

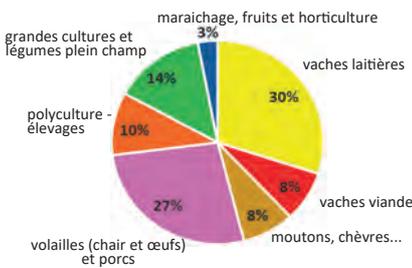
Des conflits d'usage peuvent apparaître car l'activité agricole est parfois mal perçue.

Ce guide est une fenêtre ouverte sur l'agriculture, l'occasion d'apprendre à mieux se connaître et se respecter au quotidien.

En 2019, l'agriculture du Morbihan

La surface agricole représente 54 % de la surface du territoire.

9700 chef.fe.s d'entreprise et salarié.e.s



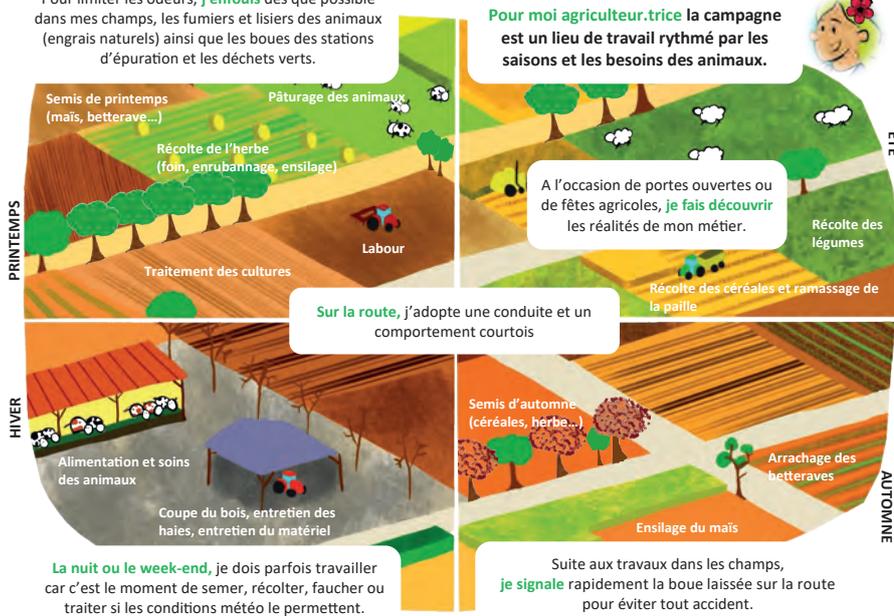
5100 entreprises
12% en agriculture biologique
800 entreprises en circuit court

Guide réalisé par RÉS'Agri Sud Est Morbihan avec l'appui de :



Pour limiter les odeurs, j'enfouis dès que possible dans mes champs, les fumiers et lisiers des animaux (engrais naturels) ainsi que les boues des stations d'épuration et les déchets verts.

Pour moi agriculteur.trice la campagne est un lieu de travail rythmé par les saisons et les besoins des animaux.



Sur la route, j'adopte une conduite et un comportement courtois

A l'occasion de portes ouvertes ou de fêtes agricoles, je fais découvrir les réalités de mon métier.

La nuit ou le week-end, je dois parfois travailler car c'est le moment de semer, récolter, faucher ou traiter si les conditions météo le permettent.

Suite aux travaux dans les champs, je signale rapidement la boue laissée sur la route pour éviter tout accident.

Je produis pour vous

Des produits végétaux : blé, maïs, Légumes...

Des produits animaux : lait de vache, de chèvre, de brebis, œufs...

De la viande de bovin, de porc, de volaille, de mouton, de lapin...

De l'énergie (bois, biogaz, électricité)

J'agis pour l'environnement, la biodiversité, le paysage et l'économie du territoire

- Je recycle les déchets
- J'utilise des déchets des collectivités comme fertilisant
- Je stocke du carbone
- Je crée des emplois : 30 % des emplois des entreprises bretonnes découlent de l'agriculture

CONTACTS

RÉS'AGRI Pays de Pontivy 02 97 28 31 30

RÉS'AGRI Oust à Brocéliande 02 97 74 00 60

RÉS'AGRI Pays du Roi Morvan 02 97 23 03 55

RÉS'AGRI Sud Est Morbihan 02 97 26 60 06

RÉS'AGRI De Rhuys à Lanvaux 02 97 46 22 10

RÉS'AGRI de la terre aux îles 02 97 36 13 33

RÉS'AGRI 56
resagri56@gmail.com
www.resagri56.fr



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Permanence CCAS

Tous les jeudis matin de 9h à 12h sur rendez-vous à la Mairie de Nivillac 3 rue Joseph DANO.



Banque Alimentaire

Banque alimentaire

Date de distribution BANQUE ALIMENTAIRE 2022 (Maison de la solidarité Porte Garel) :

2e Mardi de chaque mois de 14h à 17 h
Soit :

- Juillet : **Mardi 12**
- Août : **Mardi 9**
- Septembre : **Mardi 13**
- Octobre : **Mardi 11**
- Novembre : **Mardi 08**
- Décembre : **Mardi 13**

Dossier à constituer au CCAS (3 rue Joseph DANO à la Mairie) sur rendez-vous au 02 99 90 62 75.



Boutique Solidaire Secours Catholique

La boutique est ouverte tous les mardis après-midi de 14H00 à 17H00, à la maison de la solidarité Porte Garel.

Contre quelques euros vous pouvez vous vêtir correctement, acquérir des meubles et jouets en bon état.

Elle accepte les dons de vêtements pour constituer un joli vestiaire, petit électroménager, meubles en bon état, jouets aux mêmes heures.

La Boutique est ouverte à tous. En cas d'urgence tél :07 86 12 30 78.

Restos du cœurs



Distribution tous les mardis (du 16 mars au 22 novembre) de 10h00 à 11h30 à la Maison de la Solidarité au 19 bis porte Garel à Nivillac.
Tél : 02 99 90 24 35

AMPER «Vos repas a domicile»

6, Av. du Gal Borgnis Desbordes
56018 VANNES 40335 Cedex
Tel : 02 97 46 51 97

Une formule pratique et rapide, une service souple et ouvert à tous, 3 menus aux choix, 7 jours sur 7, midi et soir. Des repas copieux et composés de 6 éléments accompagnés d'un petit pain et de beurre, option pâtisserie, formule traiteur pour le repas du week-end.

Crédit d'impôt de 50 % sur la partie livraison

SOLIHA Morbihan

Soliha Morbihan propose des prestations de conseil et d'assistance pour améliorer votre logement.

8 avenue Edgar DEGAS CS 12181 56000 VANNES. 02 97 40 96 96

Association Femme PHOENIX

Prisca Lévêque œuvre pour aider les femmes victimes de violences conjugales.

Permanence à la mairie de Nivillac Les 2^{eme} et 4^{eme} mercredis du mois à de 15h30 à 17h30



VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
Osez en parler !
DANS LE MORBIHAN

CIDFF 56
Ecoute, informations juridiques et accompagnement
02 97 63 52 36

FRANCE VICTIMES 56
Ecoute, assistance juridique et psychologique des victimes d'infractions pénales
02 97 47 66 68

Plus d'informations sur
www.stop-violences-femmes.gouv.fr



LA RÉSIDENCE AUTONOMIE



confection galettes des rois



roue de la fortune



triominos



concours de belote en interne



art floral



petits chevaux



atelier mémoire



28.04.2022



28.04.2022



28.04.2022



28.04.2022

Repas du Printemps qui a eu lieu le 28.04.2022 Repas élaboré par l'équipe de la cuisine Centrale très bonne ambiance chants, danses et quiz sur le printemps

Après midi musique en plein air avec le groupe « LAISSE DE MER » qui nous a chanté des chants « marins » remplis d'émotions (ci-dessous)



atelier numérique



LAISSE DE MER



LA PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE DU SIVU DE LA ROCHE BERNARD

Plusieurs services Petite Enfance existent sur le secteur, pour les enfants de 0 à 4 ans, afin de répondre aux besoins des familles.

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Elles sont 73 en activité sur l'ensemble des communes du SIVU (Camoël, Férel, La Roche Bernard, Marzan, Nivillac, Pénestin et Saint Dolay).

Les communes du SIVU comme de nombreuses communes du département, sont confrontées à un manque d'assistantes maternelles sur leur territoire.

« En 5 ans, il y a 50 assistantes maternelles de moins sur le territoire » précise Tiphaine Douyère, responsable du RPE. Une tendance qui risque probablement de s'amplifier dans les années à venir, en raison de plusieurs départs à la retraite, changements de projets professionnels etc...

Pour tout renseignement sur le métier d'assistante maternelle, la formation, les aides possibles à l'installation, la création de MAM, vous pouvez contacter :

Le Relais Petite Enfance
02.99.90.78.56
ramlrb@orange.fr

LE RELAIS PETITE ENFANCE, ACCOMPAGNE LES ASSISTANTS MATERNELS ET LES PARENTS

Situé à la maison de l'enfance de Nivillac, Le RPE est un service de proximité. Il propose des informations sur le métier et la formation d'assistante maternelle, des ateliers d'éveil, conférence et temps d'échanges entre professionnels.

Le RPE renseigne sur les modes de garde existant sur le territoire et accompagne les parents dans leur recherche. Le relais donne une information d'ordre général sur les droits et obligations de chacune des parties (employeur et employé).

LES MULTI ACCUEILS

Une équipe de professionnels de la petite enfance accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans, habitant sur le territoire du SIVU de La Roche Bernard, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Le multi accueil
Le P'tit Bois Dormant à Férel
Le multi accueil

Les P'tits Mousses à Nivillac
Accueil occasionnel ou régulier.

Multi accueil de Férel
02 99 90 57 33
multiaccueilferel@orange.fr

Multi accueil de Nivillac :
02 99 90 73 14
multiaccueilnivillac@orange.fr

Stéphanie GERAUD directrice du multi accueil de Nivillac précise :

« Pour les contrats réguliers, après inscription sur liste d'attente selon des critères objectifs validés par la CAF, une commission constituée d'élus de chaque commune du SIVU et des responsables de services se réunit une fois par an pour attribuer les places disponibles. Pour les accueils occasionnels les inscriptions sont possibles toute l'année ».

Geneviève GARAUD, directrice du multi accueil de Férel ajoute : « sur l'année 2021, la structure de Férel qui a une capacité d'accueil de 18 places a accueilli 79 familles et 88 enfants déficients. Et pour Nivillac qui a un agrément à 22 places, c'est 83 familles et 98 enfants ».

POUR LES PARENTS

Les services Petite enfance organisent des temps forts à destination des parents : Semaine Petite Enfance, Ateliers Parents Enfants, conférences afin de répondre au mieux à leurs préoccupations.

Le lieu d'accueil enfants Parents « A petits pas »

Destiné aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un parent ou pour les futurs parents, le LAEP est un lieu qui permet aux parents et aux enfants de se rencontrer, d'échanger leurs expériences dans un espace de jeux dédié aux jeunes enfants. C'est également un premier lieu de socialisation et de découverte.

Tous les lundis de 9h à 11h30 à la Maison de l'enfance de Nivillac,

En accès libre et gratuit, les familles peuvent arriver et repartir à l'heure qu'elles souhaitent et venir au rythme qu'elles veulent, il n'y a pas d'inscription préalable nécessaire.

Coordonnées de contact sur le flyer





ECOLE SAINT-LOUIS

APPRENDRE EN DEHORS DE L'ECOLE

L'amélioration du contexte sanitaire nous a permis de reprendre nos activités à l'extérieur de l'école.

En maternelle

Les 3 classes de maternelle ont participé à une journée sportive à MARZAN avec toutes les classes maternelles des écoles de notre réseau. Les enfants par petits groupes accompagnés d'un adulte ont effectué différents ateliers : lancers, vélo, parcours de motricité, jeux d'eau,



En primaire

Comme les maternelles, les élèves de primaire sont allés à Théhillac, à Férel ou au collège St Joseph rencontrer les élèves des écoles voisines pour faire quelques activités sportives.



A la grande joie des petits et des grands la classe de neige a enfin pu avoir lieu pour les CM1 et CM2. Ils ont ainsi découvert pour la majorité d'entre eux la beauté des paysages de montagne et les activités qui vont avec : ski, luge, biathlon, raquette, snowtubing, ...

Chaque classe a réalisé une sortie pédagogique à la journée : Visite de Légendia parc, de la forêt de Brocéliande ou de la ferme pédagogique La petite Arche de la Vallée.



En partenariat avec l'association Des enfants et des arbres, deux classes de l'école sont allées planter des haies bocagères à la ferme pédagogique de la petite arche de la vallée. Les enfants ont été ainsi sensibilisés à l'écologie, à l'importance de l'arbre dans notre quotidien.



La cheffe d'établissement se tient à votre disposition pour toute information complémentaire ou prise de rendez-vous au 02 99 90 81 19.

Rendez-vous sur notre site internet : <https://www.ecolesaintlouis-nivillac.com>

ECOLE SAINTE-THERESE DE SAINT-CRY



Les élèves de Saint-Cry au pays de l'imaginaire !

Le vendredi 1er avril 2022, tous les élèves de l'école Sainte-Thérèse ainsi que l'équipe pédagogique ont été fiers de présenter aux familles leur spectacle intitulé « Harry à l'école de Saint-Cry ». Un spectacle mêlant des scènes de théâtre par les élèves de CM1-CM2 à de nombreux chants et danses par l'ensemble des 4 classes. En effet depuis la rentrée, notre projet pédagogique est orienté sur le développement de l'imaginaire chez

les élèves, plus particulièrement autour des contes pour les cycles 1 et 2, et sur le monde magique d'Harry Potter pour le cycle 3. Ainsi, cette soirée a été l'occasion de mettre en lumière les éléments travaillés en littérature, écriture et domaines artistiques à travers le chant, l'expression orale et corporelle.

Il s'agissait initialement du spectacle prévu à Noël, mais le contexte sanitaire peu favorable de cette période nous avait obligés à le reporter.

Cette soirée riche en émotions, in-

cluant par ailleurs la remise du chèque de l'argent récolté lors du loto du Rotary Club du 20 mars, a également représenté un temps de retrouvailles entre les élèves, leur famille, l'équipe éducative et l'APEL.

Pour terminer l'année scolaire, au programme : une sortie dans un parc légendaire, ainsi que le retour de la traditionnelle kermesse le samedi 18 juin à partir de 16h (spectacle, stands et château gonflable, repas...).





ÉCOLE PUBLIQUE ANDRÉE CHEDID

Ecole maternelle publique

Présentation:

L'école maternelle « Andrée CHEDID » accueille 75 élèves répartis en 3 classes.

Horaires année scolaire 2022/2023 :

La durée de la semaine scolaire est fixée à 24 heures : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h50 à 12h00 et de 13h30 à 16h20. L'accueil se fait 10 minutes avant le début de la classe.

Des activités diverses :

- Piscine à partir de la grande section
- Intervention d'un professeur de musique une fois par semaine pour toutes les classes.
- Anglais à partir de la petite section.
- Utilisation de la salle de sport des mé-tairies une fois par semaine pour les 3 classes.
- L'école est inscrite au dispositif « Ecole et cinéma » permettant d'assister à deux ou trois séances de cinéma par année pour toutes les classes.
- Participation au festival jeune public :

2 spectacles par année au forum.

- Chorale d'école.
- Séances de soutien (APC) une à deux fois par semaine à partir de la moyenne section.
-

Restaurant scolaire sur place.

Garderie municipale sur place à partir de 7h30 et jusqu'à 18h45.



École maternelle publique "Andrée Chedid"



Contacts :

→ Ecole maternelle publique « Andrée Chedid »
7, rue de la piscine 56130 NIVILLAC
Téléphone : 02 99 90 85 39

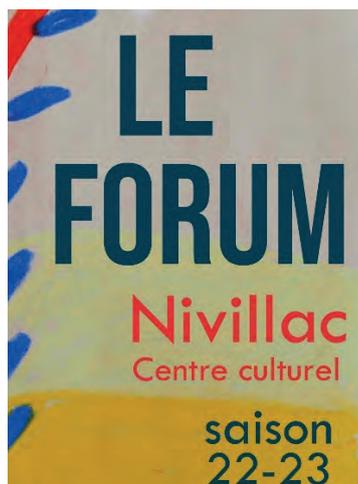
Mail: ecole.maternelle-nivillac@orange.fr

Site: <http://maternelleandreechedid.toutemonecole.fr>



16

Culture



Le centre culturel Le Forum

vous accueille aux horaires suivants :

mardi et vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h**mercredi et jeudi** : 13h30-17h**Tél : 02 99 90 82 82**

place du brigadier Eric Marot

56130 NIVILLAC

mail : accueil@forumnivillac.fr**Site internet : forumnivillac.fr**

Avec l'envie de se projeter dans une nouvelle saison culturelle pour que chacun(une) compose son programme d'un ou plusieurs spectacle(s) sur 22/23 au Forum. Votre curiosité sera davantage renseignée si vous assistez à la soirée de présentation de la programmation le Samedi 17 septembre 2022 (GRATUIT).

Réservation à partir du 23 août au 02 99 90 82 82.

PROGRAMMATION DE LA SAISON 2022/2023

Sam 17 sept | 20H

Concert festif et décalé

**Sam 15 oct | 20H30****Patience infuse**

Ronan Robert trio

**Mer 26 oct | 15H****Block**

dès 4 ans

**Vend 18 nov | 20H30****A l'Evâillée / Horvâ**

création 50 ans Dastum

**Sam 10 déc | 20H30****Une vie**

Clémentine Célerié

**Vend 13 janv | 20H30****La grande roue**

Cie Pied en sol

**Sam 11 fév | 20H30**

Amours dessinées /

Montanaro & Flao

concert

**Lundi 13 fév | 15H****Titi tombe, titi tombe pas**

dès 3 ans

**Sam 4 mars | 20H30****Laura Cahen**

Concert

**Sam 1er avril | 20H30****Papiers d'Arménies**

Concert

**Sam 13 mai | 20H30****Les filles de Simone**



L@ Parenthèse médiathèque

QUAND LA MÉDIATHÈQUE SE RETROUVE LA TÊTE ET LES PIEDS DANS L'EAU

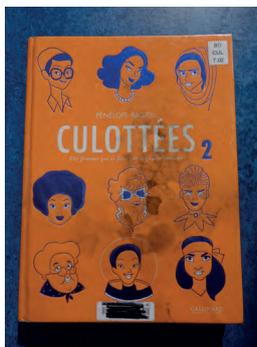
Le 7 février dernier la médiathèque L@ Parenthèse à Nivillac et la mairie de Nivillac ont connu un important dégât des eaux .

A la médiathèque, les espaces BD ados/adultes, fiction ados/adultes, documentaires ados/adultes, périodiques et jeux vidéo ont été impactés. Environ 400 livres ont été perdus car ils ont pris l'eau intégralement.

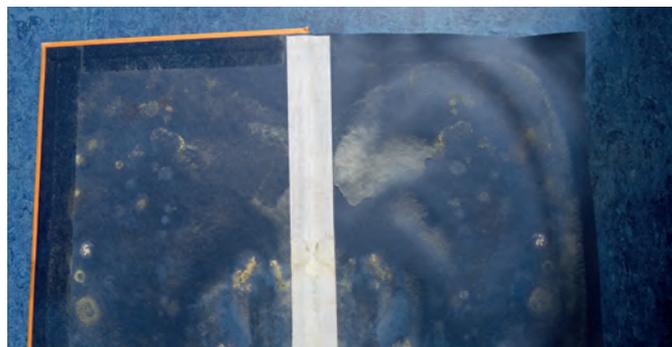
Les agents de la médiathèque ont repensé les espaces pour rendre l'accès à l'espace multimédia et celui des jeux vidéo disponibles rapidement. Certaines collections ont été dépla-



Au passage de l'eau, les pages se collent entre elles. Il est ensuite impossible de les séparer sans les endommager.



Culottées, vol. 2 / Bagieu, Pénélope . - Gallimard, 2017



En peu de temps des traces noires se forment sous l'adhésif et une importante quantité de moisissures s'installe entre les pages qui se sont gondolées

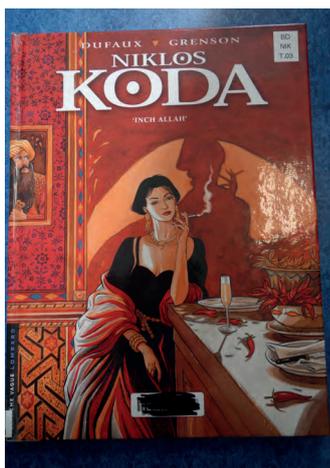
cées, en attendant la réalisation des travaux et le remplacement des documents dégradés.

L'Acqua-dégât à L@ Parenthèse ou L'Étrange métamorphose des livres

Parfois l'impact de l'eau sur les livres peut étonner mais très rapidement des champignons peuvent se former

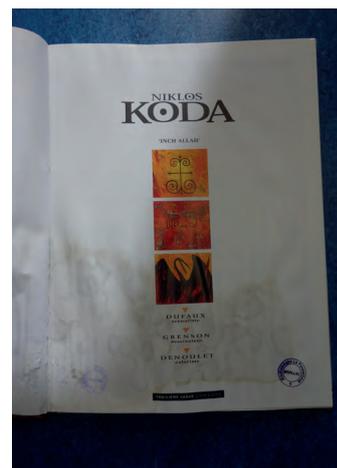
car le papier est un matériau vivant. Au départ ces champignons sont microscopiques et invisibles à l'oeil nu mais rapidement les livres sont tachés et les champignons se répandent en fonction de l'hygrométrie et de la température ambiantes.

Nous vous présentons en photographies le résultat, parfois artistique et poétique, des conséquences désastreuses de « l'acqua-dégât » sur les livres de la médiathèque.



Niklos Koda, vol. 3 / Dufaux, Jean ; Grenson, Olivier . - Le Lombard, 2021

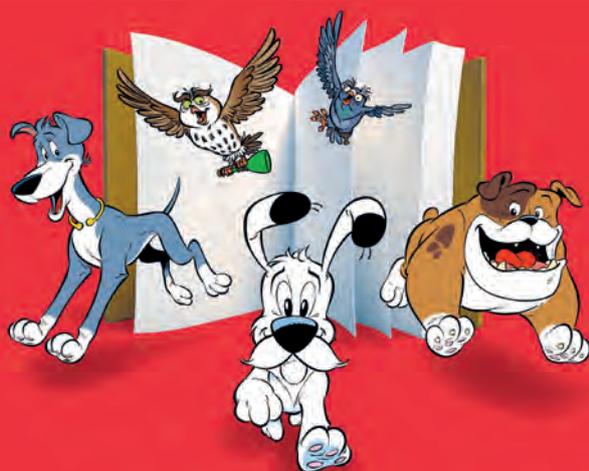
Certains documents ne paraissent pas avoir subi de dommages extérieurs. Mais en les ouvrant, aucun doute n'est possible : auréoles, champignons, pages qui se désagrègent, etc...





18

Culture



IDEPIX / © 2012 LES ÉDITIONS ALBERT REINE / GOSCHINI-JERZKO

PARTIR EN LIVRE

22 juin - 24 juillet 2022

ET VIVE L'AMITIÉ !

WWW.PARTIR-EN-LIVRE.FR



CNL
CENTRE
NATIONAL
DU LIVRE

LA GRANDE
FÊTE
DU LIVRE
POUR LA
JEUNESSE

A l'occasion de la grande fête du livre pour la jeunesse, organisée par le Centre National du Livre, l'équipe de la médiathèque se déplace au bois de Lourmois pour vous conter ses histoires.

L'amitié sera à l'honneur pour ces moments de détente. Alors prenez vos tapis, nattes, transats et venez vous asseoir à l'ombre des arbres avec nous.

Gratuit. Sur réservation. Bois de Lourmois.

(En cas de pluie, une solution de repli pourra être proposée.)

- **Vendredi 8 juillet à 11h15 :**
pour les enfants de 0 à 3 ans
- **Vendredi 22 juillet à 11h15 :**
pour les enfants de 4 à 6 ans
- **Vendredi 29 juillet à 11h15 :**
pour les enfants de 6 à 8 ans

EXPOSITION « VISAGES DU MONDE »

Le dynamisme et la qualité du travail des adhérents du Photo Club de la Vilaine Maritime (PCVM) sont reconnus tant au plan local que régional. La médiathèque servira d'écrin aux photographies des visages de toutes générations, prises aux quatre coins du monde, par ces photographes amateurs passionnés. A découvrir en famille pendant tout l'été. Entrée libre et gratuite aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque. Tous publics. Médiathèque.

Vernissage vendredi 8 juillet au soir
Du vendredi 8 juillet au samedi 3 septembre



Jeune fille, Rajasthan



Jeune garçon, Jaipur



Jeune fille, Jaipur



Homme, Rajasthan



Enfant et sa maman, Japon



PROCHAINEMENT À LA MÉDIATHÈQUE L@ PARENTHÈSE

Fête de la science & Semaine Bleue 2022



fête de la
Science



Depuis son ouverture, la médiathèque participe à la Fête de la science, événement national et international, en proposant des animations tous publics autour des sciences et du numérique. Celle-ci se déroule au mois d'octobre en même temps que la Semaine Bleue (semaine nationale des retraités et des personnes âgées). C'est pourquoi cette année, la médiathèque, en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Morbihan et la Résidence autonomie de Nivillac, proposera dès le 4 octobre aux résidents, puis plus largement au grand public dès le 8 octobre, une expérience immersive de réalité virtuelle.

Les animations en réalité virtuelle permettront à nos seniors, grâce à des vidéos à 360° conçues spécialement pour eux, de voyager lors de courtes promenades aux quatre coins de France et du monde sans bouger de leur fauteuil, grâce à des lunettes légères et ajustables.

Ces différents rendez-vous, ouverts à tous, ont pour objectif d'offrir des animations conviviales et des moments de joie partagée, tout en permettant la découverte de la technologie immersive de la réalité virtuelle, de son potentiel et de ses usages.

Ainsi vous pourrez voyager en France et à l'étranger, naviguer, surfer, faire de la plongée, voler en hélicoptère ou sauter en parachute, faire de la moto, ...

Évasion et sensations seront au rendez-vous du 4 au 17 octobre.

© Pixabay

CAFÉ LITTÉRAIRE

Comme chaque année, la médiathèque a le plaisir d'accueillir Stéphanie Hanet, de la librairie Coiffard (Nantes), qui viendra vous présenter avec toujours autant de passion et d'enthousiasme, ses coups de coeur de la rentrée littéraire d'automne 2022.

Ce sera également l'occasion de découvrir la présentation de la 1ère sélection du Prix du roman Coiffard 2023 composée de 6 romans écrits en français qui paraîtront dans le cadre de cette rentrée littéraire.

Pour rappel, le Prix du roman Coiffard comprend six romans de la rentrée littéraire d'automne et quatre romans de la rentrée littéraire d'hiver, sélectionnés par les librairies et à lire entre octobre et juin pour élire le meilleur roman de la sélection.

L'occasion de partager un moment convivial et d'échanges en suscitant, nous l'espérons, de très belles lectures !

**Gratuit. Salle du Conseil municipal.
Samedi 23 octobre à 11h15**





20

Loisirs

CINEMA LA COURONNE.



L'association du cinéma La Couronne a pour but de promouvoir le 7ème art. Au 1er janvier 2022, l'association comptait 41 bénévoles et 2 salariés. Le rôle de chacun est de permettre le bon fonctionnement du cinéma qui a accueilli plus de 26.000 spectateurs depuis sa réouverture le 19 mai dernier. Chaque semaine au moins 10 séances permettent de projeter des films aussi bien en langue française qu'en version originale sous titrée. Régulièrement, les deux salles permettent d'accueillir des débats à l'issue des projections en présence de membres d'équipes de tournage ou d'associations locales. La diffusion de ces films nécessite aussi bien des projectionnistes que des personnes d'accueil. L'association recherche donc à partir du mois d'avril 2022 des personnes motivées aimant le cinéma et disponibles pour assurer quelques séances chaque mois ou participer à la vie de notre cinéma associatif. La formation est assurée en interne par les bénévoles et les salariés de l'association. N'hésitez pas à nous contacter par mail : cine-malacouronne@gmail.com ou par téléphone au 02 99 90 90 63 ou tout simplement en venant au cinéma aux heures d'ouverture (une demi heure avant chaque séance).

PORT DE FOLLEUX NIVILLAC : MARDI 12 JUILLET 2022 À 19H



Spectacle sur un bateau « La nef des fous » présenté par la Cie Fata Morgana. Escala en bord de Vilaine pour ce cabaret flottant où se mêleront cirque, danse, théâtre et musique. Dans la mâture, sur le pont ou la berge, plusieurs artistes présenteront leurs numéros dans des scénographies jouant avec les éléments.

GRATUIT et ouvert à tous les âges

Petite restauration et buvette dans une ambiance de guinguette permettront de passer un moment très convivial. On peut aussi apporter son pique-nique.

Organisation :

Mairie de Nivillac, centre culturel Le Forum
02 99 90 82 82 - www.forumnivillac.fr

au FORUM de Nivillac

le samedi 3 septembre

Forum des associations à partir de
14h et accueil des nouveaux
résidents à partir de 17 h.

adl INSCRIPTIONS SAISON 2022/2023
asso d'anses nivillacoise

MODERN JAZZ
COURS LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS
HORAIRES ET TARIFS : PAR NIVEAU
(80€ - 90 € - 105 € - 120 € À L'ANNÉE)

SALON
COURS LE MARDI DE 20H15 À 22H00
32 € PAR PERSONNE

BRETON
COURS LE JEUDI DE 20H00 À 22H00
32 € PAR PERSONNE

Les cours débuteront à partir du
5 Septembre. Inscriptions
possibles jusqu'au 30
Septembre

contact :
Virginie 06 77 32 12 91
@asso.danses.nivillac56
@danses.nivillac56

Pour plus d'informations, consultez :
www.assodansnivillac.wix.com/asso-danse



ASSOCIATION MEI HUA ZHUANG

Le Mei Hua Zhuang est un art martial populaire chinois très ancien accessible à tous âges. La technique de base comporte cinq postures correspondant aux 5 éléments de la cosmologie chinoise, reliées par un enchaînement de mouvements dynamiques simples, selon la théorie du Yin Yang.

Le principe du Mei Hua Zhuang (Méi Rhoua Tchouang) consiste à rechercher l'unité du corps, de l'énergie et de l'esprit. Une pratique régulière permet de faire circuler les énergies pour parvenir à une plus grande harmonie entre l'homme et la nature.

Elle contribue à la santé, au bien-être et à l'équilibre physique et mental. La pratique s'accompagne d'une information sur la culture traditionnelle chinoise. Cette pratique permet également d'acquérir une meilleure confiance en soi.



HORAIRES

LUNDI

salle de la Croix-Jacques
18h00 - 19h30

MERCREDI

salle du Forum
9h00 - 11h00

CONTACTS

■ ODILE

06 76 61 47 86

■ ISABELLE

06 82 82 73 21

■ PASCAL

kandela@free.fr

ASSOCIATION COMITÉ DES FÊTES

Après 2 années d'interruption le comité des fêtes relance la fête de la nature le dimanche 31 juillet, cette année sera la 5ème édition sur le très beau site de lourmois .

Des milliers de visiteurs sont attendus et pourront ainsi découvrir les animations suivantes :

- sorties ornithologiques avec des guides confirmés
 - découverte et dégustation de plantes sauvages comestibles et médicinales
 - 3 conférences :permaculture , paysans de nature , trisk' ailes (sauvetage d'animaux et oiseaux en détresse)
 - fauconnier professionnel pratiquant du vol libre
 - battage à l'ancienne
 - spectacle équestre (voltige , carroussel , dressage , balade à poneys)
- Également des expositions suivantes :
- volailles /lapins/ oiseaux exotiques /pigeons exotiques
 - vieux tracteurs
 - présentation d'ânes

De nombreux stands :

- vannerie
- troc plantes
- agriculture biologique et paysans de nature
- poterie
- photographe animalier
- société horticole de Redon
- tourneur sur bois

également un marché du terroir (apiculteur , fruits et légumes , fromages , savons , bières , ...) des concours seront proposés : passe partout , quizz pour les enfants, confiture

Sans oublier, une restauration le midi et soir avec la traditionnelle fricassée. Et tout ceci en musique bretonne traditionnelle à danser

Le comité des fêtes compte une nouvelle fois sur ses nombreux bénévoles (n'hésitez pas à nous rejoindre) pour que cette 5^{ème} fête de la nature soit une grande réussite . Venez nombreux !

Naturellement

Lionel hochet (tél :06 81 90 14 38) + 1 photo





22

Loisirs et Culture

UTL PAYS DE VILAINE

L'UTL du pays de vilaine est une association rattachée à l'UTL de Bretagne et s'adresse à toutes personnes peu importe l'âge, le niveau scolaire ou culturel. Le principe est d'accéder à la culture via des conférences, des ateliers et sorties culturelles et sportives.

Des programmes riches qualitativement et variés :



Conférence UTL au Forum

Des conférences (sur tous thèmes : Histoire, géographie, sciences et techniques, art, littérature et actualité).

Des sorties culturelles à la découverte du patrimoine, naturel et économique et un voyage d'une semaine en fin d'année.

Des randonnées pédestres d'environ 10 km, 2 fois par mois à allure modérée avec commentaire sur le patrimoine rencontré. Des sorties à thème avec promenade de 2 à 4km, 1 fois par mois

Des ateliers : Un cercle de lecture une fois par mois. Un atelier Tonic Neurones, 2 fois par mois et un Yoga du rire une fois par mois.

Si vous disposez de temps libre, souhaitez enrichir vos connaissances, vous distraire et voyager, nouer de nouveaux contacts, adhérer à l'université du temps libre du pays de Vilaine.

INTERNET :

[http://utlbzh.fr/pays de vilaine](http://utlbzh.fr/pays-de-vilaine)

MAIL : utlpdv@gmail.com

Expo-photos Nivillac Autrefois

Bourg de Nivillac

25 Juin
25 Septembre

2022





ASSOCIATION PHOTO-CLUB DE LA VILAINE MARITIME

Le Photo-Club de la Vilaine Maritime (PCVM)



Qui sommes-nous ?

Une association née à Nivillac en 2016 dédiée à la pratique de la photographie sous toutes ses formes (numérique, argentique, drone, tirages papier, images projetées, etc...). Le PCVM compte une trentaine de membres. Il est ouvert à tous, du débutant au photographe chevronné, sans conditions d'âge ou de niveau. Le PCVM est membre de la FPF (Fédération Photographique de France).

Que proposons-nous ?

D'éduquer l'œil (composition, cadrage, lumière, etc.) et de progresser dans la maîtrise des outils (appareils de prise de vue, logiciels de post traitement) grâce aux séances d'étude hebdomadaires (les 1er, 3ème, 4ème et 5ème mercredi –quand il existe- de 14h00 à 17h00).

Ces séances d'étude permettent d'échanger sur les travaux de chacun. Le partage des connaissances et des bonnes pratiques entre les membres du club sont au cœur du dispositif pédagogique.

Des formations complémentaires sont également possibles sous forme de stages de 1 à 3 jours grâce à la FPF. Pour la Bretagne, elles se déroulent le samedi à Pontivy selon un calendrier communiqué en septembre.

À la belle saison les séances d'étude du

mercredi se transforment en sorties photo consacrées à l'étude d'un thème particulier (photo panoramique, paysages, technique du « filé », macro-photographie, photos de mer, architecture, marchés, parc animalier, etc.).

Les temps forts de l'année :

L'année est calquée sur le rythme scolaire. Les inscriptions se font en septembre, les formations gratuites se déroulent tout au long de l'année sous forme de mini-ateliers le mercredi après-midi ou de 3 heures certains samedis matin.

Le Forum des associations (en juin ou en septembre selon les années) permet de rencontrer les futurs adhérents.

L'exposition annuelle au Forum de Nivillac permet aux adhérents du PCVM

de présenter au public durant 15 jours les travaux de l'année. C'est aussi une occasion pour les photographes qui assurent les permanences de l'exposition de rencontrer le public et d'avoir un retour sur les œuvres exposées.

Les expositions ponctuelles ou récurrentes : un partenariat depuis plusieurs années permet au PCVM d'exposer certains de ses talents à la résidence des métairies de Nivillac. C'est un plaisir pour nous de varier le décor et le quotidien de nos anciens.

La médiathèque de Nivillac accueille régulièrement les photographes du PCVM (Visages du monde en juillet/août 2022) ainsi que d'autres lieux comme la librairie Le Bateau Livre à Pénestin ou l'espace Turner à La Roche-Bernard, etc.

Les compétitions : en tant que photo-club affilié à la FPF nous avons la possibilité de participer à un grand nombre de compétitions. Certaines sont purement individuelles et d'autres engagent le photo-club dans son ensemble.

Ces compétitions sont des expériences très enrichissantes car elles permettent de se frotter à d'autres clubs au niveau régional et au niveau national et de progresser encore. Rien de tel pour avancer que de se mesurer à d'autres talents des quatre coins de la France.

Le palmarès du PCVM est très honorable puisque nous sommes qualifiés parmi les 30 meilleurs clubs français dans différentes disciplines (nature, couleur, monochrome).



DAMGAN
LA ROCHE
BERNARD
tourisme

DAMGAN LA ROCHE BERNARD TOURISME

Nos éditions touristiques disponibles gratuitement dans nos 3 bureaux



Notre Magazine de destination

Il reprend les points forts de notre territoire décliné en plusieurs thèmes, des idées d'expériences à vivre, une rubrique « ce n'est que pour les enfants », un carnet d'adresses (hébergements, loisirs, restauration, commerces, marchés et infos pratiques) et la carte touristique.

Le Guide Festivités

Agenda des animations de juillet à fin septembre, proposées sur notre territoire : Festivals, concerts, spectacles, sorties natures, visites patrimoine etc...

Profitez de notre service billetterie, super pratique et malin !

Évitez les files d'attente, réservez chez nous vos croisières, loisirs, sorties nature et autres parcs de loisirs. Profitez de tarifs préférentiels sur plusieurs billetteries. Exemple : Parc de Branféré 2 € d'économie sur un billet d'entrée.

Nous proposons également à la vente topos guides randonnées et VTT

5 € le pack de 19 circuits.
0.50 € à l'unité



Un réflexe !

damgan-larochebernard-tourisme.com (362 000 visiteurs en 2021) soit + 15,7%/2020

Agenda festif et culturel, circuits de randonnée, idées d'activités et d'expériences à vivre en famille, avec vos amis, le temps d'une journée, d'un week-end, d'une semaine, bonnes adresses gourmandes...

Fan du territoire, découvrez

la rubrique « Expériences » et le récit de nos expériences locales.

Vous aussi racontez-nous les vôtres et nous les publierons sur notre site !

Partagez vos photos et vidéos sur le compte Instagram de l'Office de Tourisme #visit bretagnesud insérer.symbol Facebook & Instagram

L'Office de Tourisme recherche des figurants !

Plusieurs reportages photos sont réalisés afin de promouvoir notre destination aux 4 saisons sur nos différents supports (Editions, site web, réseaux sociaux...) et ceux de nos partenaires.

Couples, famille et amis

Plusieurs profils sont recherchés, des couples, des groupes d'amis, des familles. Vous avez envie de participer à la promotion de Damgan et de ses environs, de les faire découvrir comme vous les aimez, vous avez dans votre entourage des personnes susceptibles d'être

intéressées ?

Venez nous rencontrer à l'Office de Tourisme !



Découvrir le patrimoine hors des sentiers battus

L'Office de Tourisme vous propose tout l'été de partir à la découverte de nos communes classées et autres trésors du patrimoine, au travers de visites insolites. Suivez notre guide, Cécile, seul, entre amis ou en famille et devenez acteur de votre visite. Tarifs :

Adulte : 5 €. Enfant de 8 à 16 ans : 3 €

Programme auprès de l'Office du Tourisme et sur www.tourisme-damgan-la-rochebernard-tourisme.com

Musée de la Viline maritime – vieux quartiers - La Roche-Bernard

Ouvert du 1er juillet au 18 septembre, tous les jours : 10h30 - 12h30 / 14h30 - 18h30

Dominant le vieux port, cet hôtel particulier des XVIe et XVIIe siècles présente le patrimoine maritime et fluvial.

Nouveau parcours de visite.

Expositions thématiques à découvrir également tout l'été.

Visites guidées du Musée et des vieux quartiers : les mardis et jeudis à 10h30 du 8 juillet au 30 août

Proposé par l'Office de Tourisme. Durée 1h30 - Tarifs : 5 € adulte - 3 € enfant de 8 à 16 ans

Sur réservation :

Office de Tourisme : 02 97 41 11 32





BIENTÔT UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR ARC SUD BRETAGNE

Un nouveau site à la rentrée !

Le site de la Communauté de Communes commençait à dater, les élus d'Arc Sud Bretagne ont décidé de le refondre, dans l'objectif d'offrir aux usagers une information plus pratique, plus accessible et une navigation internet plus simple.

L'actuel site internet d'Arc Sud Bretagne a vécu ! Réalisé en 2012, dans la foulée de la création d'Arc Sud Bretagne, il ne correspond plus aux critères et aux usages Web d'aujourd'hui. C'est pourquoi les élus ont décidé de le refondre entièrement, pour optimiser la navigation et la recherche d'informations pratiques.

L'objectif est bien de faciliter la diffusion et la transmission d'informations, et de permettre à l'utilisateur de trouver tout de suite le renseignement dont il a besoin. C'est également l'occasion pour la Communauté de Communes de mieux communiquer sur l'ensemble de ses missions et de présenter l'ensemble des services proposées par Arc Sud Bretagne. L'adresse du site restera inchangée, la redirection vers le nouveau site sera automatique, pas besoin d'en changer l'adresse dans vos favoris ! Le nouveau site devrait être en ligne à la rentrée prochaine.

RÉNOV' HABITAT BRETAGNE : DES CONSEILS SUR LES TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES DE VOTRE LOGEMENT

Pour l'amélioration de votre habitat

Vous souhaitez faire des économies d'énergie et rénover ou améliorer votre logement ? Arc Sud Bretagne, en tant qu'espace France Rénov', accueille SOLIHA et l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement) pour conseiller les habitants en la matière.

Tout au long de l'année, vous pouvez bénéficier d'informations et de conseils personnalisés, neutres et gratuits.

Comment faire ?

M. Dupond a contacté le service France Rénov' le 24 novembre dernier par mail, pour un projet d'accession à la propriété. Il souhaite obtenir de l'aide pour le chiffrage de ses travaux en matière de rénovation afin de dimensionner son prêt immobilier auprès de la banque et connaître les aides financières qui viendront compléter son projet.

La conseillère en rénovation énergétique de SOLIHA l'informe sur l'ensemble des dispositifs, les conditions pour mobiliser ces aides et le parcours

du projet. Il prend également contact avec l'ADIL pour mieux comprendre les différentes étapes de l'acquisition et simuler sa capacité d'emprunt.

Etant éligible aux aides de l'ANAH, il peut bénéficier d'une évaluation énergétique et d'un accompagnement sur le montage du dossier de subvention. La visite a lieu 3 semaines plus tard, M. Dupond dispose déjà de l'ensemble de ses devis grâce aux conseils apportés lors de ses échanges réguliers avec l'Espace France Rénov'. Son dossier de subvention peut être déposé auprès de l'ANAH et de Ma prime Rénov'.

Vous souhaitez, vous aussi, bénéficier d'informations et de conseils personnalisés, venez rencontrer les conseillers lors de leur présence à Muzillac ou à La Roche-Bernard !

Comment contacter les conseillers ?

La conseillère en énergie de l'Espace France Rénov' :

■ Par téléphone ou mail : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - 02 55 59 05 99 - mbognet@soliha.fr

■ Sur rendez-vous, de 9h à 12h, les 2èmes et 4èmes mardis du mois, Rue du Hinly à Muzillac

L'ADIL :

■ Pour prendre rendez-vous : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 - 02 97 47 02 30 - adil.56@wanadoo.fr

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Un projet social pour le territoire d'Arc Sud Bretagne

Les élus de la collectivité élaborent actuellement un nouveau projet social pour le territoire, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention, signée pour une durée de 4 ans avec la Caisse des Affaires Familiales (CAF), remplacera l'actuel Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

La CTG est une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction de l'ensemble des habitants de territoire. De cet accord-cadre découlent des conventions d'objectifs et de financement.

Une étude est en cours afin d'élaborer des fiches actions pour l'ensemble du territoire. Dans le cadre du diagnostic du territoire préalable, les élus ont souhaité recueillir les besoins des usagers sur différents sujets, tels que l'accès aux droits, la parentalité, la petite enfance, l'enfance ou encore la jeunesse. C'est pourquoi un questionnaire a été soumis à la population au 1er trimestre 2022, relayé sur le site de la Communauté de Communes et la page FB d'Arc Sud Bretagne. Les résultats de ce diagnostic sont en cours d'analyse.

■ La permanence téléphonique des conseillers-juristes : du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00

■ Sur rendez-vous, de 14h à 17h, le 2ème jeudi du mois à la Mairie de La Roche-Bernard et le 4ème jeudi du mois - Rue du Hinly à Muzillac



Rénov' Habitat
Bretagne



arc sud
bretagne
TERRITOIRE D'AMBIITION

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI à partir du 1er janvier 2023

A partir du 1er janvier 2023, le geste de tri de l'utilisateur sera simplifié car tous les déchets d'emballages en plastique seront collectés. Plus de doute, tous les emballages se trient !

Quels emballages seront maintenant acceptés ? Pots de yaourts, pots de crème fraîche, barquettes en polystyrène, films entourant les magazines, sachets de surgelés, etc... seront acceptés.

La communauté de communes a commencé à mettre en œuvre ce changement. Dès 2023, finis les sacs jaunes, tous les foyers seront équipés d'un bac jaune en fin d'année et seront informés de ces nouvelles consignes.

L'objectif est de valoriser plus de déchets et de diminuer les déchets d'ordures ménagères sur notre territoire.

Attention, d'ici au 1er janvier 2023, les consignes de tri actuelles des emballages plastiques restent inchangées (bouteilles et flacons uniquement).

COVOITURAGE



Vous souhaitez essayer le covoiturage ? Choisissez Ovestgo !

Vous souhaitez essayer le covoiturage ? Rien de plus simple, il vous suffit de vous rendre sur ouestgo.fr, la plateforme régionale totalement gratuite et qui vous permettra de trouver des covoitureurs empruntant le même trajet que vous le matin.

ouestgo.fr met en relation gratuitement les covoitureurs et propose de nombreuses fonctionnalités

- covoiturage du quotidien (domicile-travail, loisirs)

- covoiturage événementiels pour se rendre sur les événements du grand ouest

- covoiturage solidaires pour faciliter la mobilité des publics en recherche d'emploi ou les personnes isolées.

Ovestgo.fr permet également aux entreprises de créer et d'animer une communauté à leurs couleurs.

L'association éhop partenaire d'Arc Sud Bretagne, anime les inscrits et les communautés, renseigne les covoitureurs, répond aux questions et pousse les mises en relation.

Une question ? Un doute ? Appelez éhop au 0299351077 ou rendez-vous sur <http://ehopcovoiturons-nous.fr>

Pour vous inscrire et covoiturer : <https://www.ouestgo.fr/>

Testez le vélo électrique pour vos déplacements professionnels!

Des solutions pour une mobilité douce

Renseignements :
02 97 41 46 26
contact@arcsudbretagne.fr

arc sud bretagne

Service de location de Vélo à Assistance Electrique

Réalisez vos déplacements domicile-travail à vélo!

En recherche d'emploi ? En contrat saisonnier ?
Bénéficiez de ce service à tarifs réduits

Entre 1 et 12 mois de location renouvelable!

Déposez votre candidature auprès de la Communauté de Communes

Attention, nombre de vélos limité!

LOCATION ELECTRIQUE ET LONGUE DUREE

Tous à vélo!

Renseignements :
02 97 41 46 26
contact@arcsudbretagne.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADRE
arc sud bretagne



DE DÉCEMBRE 2021 À JUN 2022

DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le six décembre, Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie sous la présidence de Madame Béatrice DENIGOT, 1^{ère} Adjointe au Maire

Date de convocation du conseil municipal : mardi 30 novembre 2021

Conseillers en exercice : 26 - Conseillers présents : 23 - Votants : 23

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme ALIX Sigrid – Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BERNARD Alexandra – M. BLINO Jérôme – M. BUESSLER MUELA Patrick – M. CHATAL Jean-Paul – Mme COIDIC Christine – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – Mme DESMOTS Isabelle – M. FREOUR Jean-Claude – M. GOMBAUD Jean-Paul - Mme GRUEL Nathalie – Mme HERVOCHE Josiane – M. LOGODIN Xavier – M. LORJOUX Laurent – M. PÉDRON André – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André
ABSENTS EXCUSÉS : M. BOCÉNO Julien – Mme BRÛLÉ Karine – Mme TIMMERMAN Nathalie - Secrétaire de séance : Mme BAHOLET Stéphanie (à l'unanimité)

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Acceptation de la démission de Monsieur le Maire par Monsieur le Préfet du Morbihan en date du 15.11.2021 : le conseil municipal en a pris acte.

2 - Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) – Renouvellement de la convention multi-services :

le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de la convention pour 3 ans, de 2022 à 2024, pour un montant de participation annuelle de 495,75 €.

RESSOURCES HUMAINES

3 - Evolution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : le conseil municipal, avec 22 voix « pour » et 1 abstention, a approuvé l'évolution du RIFSEEP composé d'une part fonctions (IFSE) et d'une part résultat (CIA) à compter du 1er janvier 2022.

FINANCES

4 - Règlement budgétaire et financier : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune.

5 - Budget principal – Décision modificative n° 1 : le conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur cette modification n°1 du budget principal.

6 - Budget annexe supérette – Décision modificative n° 2 : le conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur cette modification n°2 du budget supérette.

7 - Budget annexe supérette : subvention d'équilibre : le conseil municipal, à l'unanimité, a donné pleins pouvoirs à Madame Béatrice DENIGOT, 1^{ère} Adjointe, pour passer les écritures comptables nécessaires à l'équilibre du budget de la supérette.

8 - Budgets 2022 : autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des montants votés pour l'année 2021 avant le vote des budgets primitifs 2022 : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Madame Béatrice DENIGOT, 1^{ère} adjointe à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des montants votés en 2021, avant le vote du budget primitif 2022.

9 - Fixation des divers tarifs municipaux pour l'année 2022 : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'augmenter de 2 % en moyenne les tarifs. Ceux-ci sont consultables en mairie et sur le site internet de la Commune : www.nivillac.fr

10 - Fixation de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) pour 2022 : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir pour 2022 les tarifs de 2021 soit :
Construction nouvelle : 1 500 €- Construction existante : 800 €- Immeuble collectif : 500 € par logement supplémentaire.

11 - Fixation de la surtaxe assainissement collectif pour 2022 : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir pour 2022 les tarifs de 2021 soit :
Tarifs H.T. 2022
Prime fixe 45,19 €
Tranche 1 (1à 30 m³) 1,66 € le m³
Tranche 2 (> 30 m³) 3,43 € le m³

12 - Versement de l'indemnité du Maire à Madame la première adjointe pendant la période d'intérim : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement de l'indemnité du Maire, dont le montant avait été fixé à 1 983,59 € bruts, à Madame la première adjointe à compter du 16 novembre 2021 et jusqu'à la fin de la période d'intérim.

AFFAIRES SCOLAIRES

13 - Fusion des écoles maternelle et élémentaire Andrée CHEDID : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la fusion administrative de ces écoles dès la rentrée 2022/2023 et a précisé que cette école sera désormais dénommée « Ecole primaire publique Andrée CHEDID ».

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME

14 - Vente de l'ancienne mairie : le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé la vente de l'ancienne mairie composée des parcelles AB 328 et XA 518 d'une superficie de 1 281 m² au prix de 200 000 €.

15 - HERBIGNAC CHEESE INGREDIENTS – Construction d'une nouvelle unité de séchage au sein de l'établissement - Avis de la commune quant à ce projet soumis à enquête publique : le conseil municipal, à l'unanimité, a précisé que le projet n'appelait aucune observation ni remarque particulière de la part de la Commune.

INTERCOMMUNALITE

16 - EAU DU MORBIHAN – Evolution du périmètre : le conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte de l'évolution du périmètre de EAU DU MORBIHAN à compter du 31 décembre 2021 suite à la disparition juridique de Centre Morbihan Communauté.

AFFAIRES CULTURELLES

17 - Statut des licences de spectacles durant la période d'intérim : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé que les licences de spectacles seraient attribuées à la collectivité de Nivillac (personne morale) et que Madame Patricia DUGUÉ, Directrice Générale des Services, serait désignée comme personne référente de la collectivité jusqu'aux prochaines élections municipales qui se tiendront les 23 et 30 janvier 2022.



INFORMATIONS MUNICIPALES

18 - Comptes-rendus des commissions

Les comptes-rendus des commissions RES-SOURCES HUMAINES et FINANCES ont été communiqués au conseil municipal et n'ont fait l'objet d'aucun questionnement.

AUTRES INFORMATIONS

19 - Modification simplifiée n° 2 du PLU de LA ROCHE-BERNARD :

l'assemblée a pris note du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de LA ROCHE-BERNARD, disponible auprès de ladite mairie du 29 novembre 2021 jusqu'au 29 décembre 2021 (modification de la règle de stationnement en zone Ua).

20 - Résultats de la collecte de la banque alimentaire :

l'assemblée a eu la déclinaison exacte des quantités collectées dans le cadre de la collecte nationale de la banque alimentaire (commerces de NIVILLAC, HERBIGNAC et PÉ-NESTIN).

21 - Centre éphémère de vaccination :

le conseil municipal a pris note de l'ouverture du centre de vaccination éphémère les 06, 07 et 08 janvier 2022 au complexe sportif communautaire des Métairies à NIVILLAC, dans les mêmes conditions qu'au printemps 2021.

JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, Le vingt-huit janvier, le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie sous la présidence de Monsieur DAVID Gérard, Adjoint au Maire et conseiller municipal doyen d'âge (article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales) pour la délibération 2021D1 et Monsieur DAVID Guy, Maire pour les délibérations n°2022D2 et 2022D3

Date de convocation du conseil municipal : lundi 24 janvier 2022

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 24 - Votants : 27

PRÉSENTS : Mme ADVENARD Annick - Mme ALIX Sigrid - Mme BAHOLET Stéphanie - Mme BAUCHEREL Virginie - Mme BEREZOVSKAYA Anna - M. BLINO Jérôme - Mme BRÛLÉ Karine - M. BUESSLER MUELA Patrick - M. CHESNIN Julien - M. DAVID Gérard - M. DAVID Guy - Mme DENIGOT Béatrice - Mme DESMOTS Isabelle - Mme GRUEL Nathalie - Mme HERVOUCHE Josiane - M. LOGODIN Xavier - M. LORJOUX Laurent - Mme PALVADEAU Stéphanie - Mme PHILIPPE Jocelyne - M. POISSON Yannick - M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Eric - M. SEIGNARD André - Mme TIMMERMAN Nathalie

ABSENTS EXCUSÉS : M. DESBOIS Stéphane - M. GOMES AMORIM Raoul Manuel - M. POTIER Jérémy
POUVOIRS : M. DESBOIS Stéphane à M. DAVID Gérard - M. GOMES AMORIM Raoul Manuel à M. BUESSLER MUELA Patrick - M. POTIER Jérémy à M. ROZÉ Eric
Secrétaire de séance : M. CHESNIN Julien (à l'unanimité)

SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL APRÈS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES PARTIELLES INTÉGRALES DU DIMANCHE 23 JANVIER 2022

1 - Élection du Maire : l'assemblée, à l'unanimité, a proclamé Monsieur DAVID Guy en tant que Maire de NIVILLAC (Morbihan). Son installation est immédiate.

2 - Détermination du nombre d'Adjoints : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la création de 6 postes d'Adjoints au Maire.

3 - Élection des Adjoints au Maire : le conseil municipal, à l'unanimité, a proclamé les Adjoints au Maire de la liste « Tous Unis pour Nivillac » qui sont les suivants :

- 1 - Madame DENIGOT Béatrice,
- 2 - Monsieur DAVID Gérard,
- 3 - Madame PHILIPPE Jocelyne,
- 4 - Monsieur BUESSLER MUELA Patrick,
- 5 - Madame GRUEL Nathalie,
- 6 - Monsieur RENARD Patrice.

FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept février, le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire

Date de convocation du conseil municipal : mardi 1er février 2022

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 23 - Votants : 27

PRÉSENTS : Mme ADVENARD Annick - Mme ALIX Sigrid - Mme BAUCHEREL Virginie - Mme BEREZOVSKAYA Anna - M. BLINO Jérôme - Mme BRÛLÉ Karine - M. CHESNIN Julien - M. DAVID Gérard - M. DAVID Guy - Mme DENIGOT Béatrice - M. DESBOIS Stéphane - Mme DESMOTS Isabelle - M. GOMES AMORIM Raoul Manuel - Mme GRUEL Nathalie - Mme HERVOUCHE Josiane - M. LOGODIN Xavier - M. LORJOUX Laurent - Mme PHILIPPE Jocelyne - M. POISSON Yannick - M. POTIER Jérémy - M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Eric - M. SEIGNARD André

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BAHOLET Stéphanie - M. BUESSLER-MUELA Patrick - Mme PALVADEAU Stéphanie - Mme TIMMERMAN Nathalie
POUVOIRS : Mme BAHOLET Stéphanie (Pouvoir à M. ROZÉ Eric) - M. BUESSLER-MUELA Patrick (Pouvoir à M. GOMES AMORIM Raoul Manuel) - Mme PALVADEAU Stéphanie (Pouvoir à M. DAVID Gérard) - Mme TIMMERMAN Nathalie (Pouvoir à M. DAVID Gérard)

Secrétaire de séance : M. POTIER Jérémy

1 - Délégations consenties au Maire par le conseil municipal (articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales Détermination du nombre d'Adjoints :

le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les délégations suivantes :

- 3° De procéder, dans la limite de 500 000 € TTC, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour



les marchés n'excédant pas 50 000 € HT ;

- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
 - 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 € par sinistre ;
 - 20° De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 500 000 € TTC par année civile ;
 - 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit ;
 - 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune
 - 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre et dont le montant ne dépasse pas 2 000 € ;
 - 26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous les arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature à cette question.

2 - Fixation du montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux :

a informé l'assemblée des délégations de fonctions consenties aux adjoints et conseillers municipaux : Madame Béatrice DENIGOT, 1ère adjointe – Délégation en matière d'affaires sociales et de solidarité, Monsieur Gérard DAVID, 2ème adjoint – Délégation en matière de bâtiments, de sport, loisirs et de vie associative, Madame Jocelyne PHILIPPE, 3ème adjointe – Délégation en matière d'urbanisme et de transition écologique, Monsieur Patrick BUESSLER-MUELA, 4ème adjoint – Délégation en matière de finances et de ressources humaines, Madame Nathalie GRUEL, 5ème adjointe – Délégation en matière d'affaires scolaires et d'enfance-jeunesse, Monsieur Patrice RENARD, 6ème adjoint – Délégation en matière de culture, patrimoine et de communication, Monsieur Eric ROZÉ, conseiller municipal en matière d'urbanisme et de transition écologique, Madame Isabelle DESMOTS, conseillère municipale en matière de cycles de l'eau (assainissements) et Monsieur Jérôme BLINO, conseiller municipal en matière de voirie et de matériel du service technique. Le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé le montant des indemnités comme suit : Maire : 50 % de l'indice 1027, 1ère adjointe : 24 % de l'indice 1027, du 2ème au 6ème adjoint : 19 % de l'indice 1027, 3 conseillers délégués : 6 % de l'indice 1027.

3 - Commissions municipales – Désignation des membres :

le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé la création de 12 commissions municipales dont Monsieur le Maire est Président de droit. Le conseil municipal a désigné les personnes suivantes au sein des commissions :

- La commission des bâtiments – Vote à l'unanimité : 8 membres : M. Gérard DAVID (Adjoint délégué), M. Jérôme BLINO, Mme Isabelle DESMOTS, M. Raoul Manuel GOMES AMORIM, M. André SEIGNARD, M. Julien CHESNIN, M. Yannick POISSON, Mme Stéphanie PALVADEAU ;
- La commission vie associative, sports, loisirs et animation – Vote à l'unanimité : 9 membres : M. Gérard DAVID (Vice-Président), Mme Nathalie TIMMERMAN, Mme Karine BRÛLÉ, M. André SEIGNARD, Mme Anna BEREZOVSKAYA, Mme Annick ADVENARD, M. Raoul Manuel GOMES AMORIM, Mme Nathalie GRUEL, Mme Stéphanie PALVADEAU ;
- La commission urbanisme – Vote à l'unanimité : 8 membres : Mme Jocelyne PHILIPPE (Adjointe déléguée), M. Eric ROZÉ, M. Laurent LORJOUX, Mme Isabelle DESMOTS, Mme Karine BRÛLÉ, Mme Stéphanie PALVADEAU, M. Xavier LOGODIN, M. Gérard DAVID ;
- La commission transition écologique – Vote à l'unanimité : 6 membres : M. Eric ROZÉ (Conseiller délégué), M. Jérémy POTIER, M. Yannick POISSON, Mme Jocelyne PHILIPPE, M. Laurent LOR-

JOUX, Mme Isabelle DESMOTS ;

• La commission des finances – Vote à l'unanimité : 8 membres : M. Patrick BUESSLER-MUELA (Adjoint délégué), M. Eric ROZÉ, M. Jérôme BLINO, M. Gérard DAVID, M. Xavier LOGODIN, Mme Jocelyne PHILIPPE, Mme Béatrice DENIGOT, Mme Nathalie GRUEL ;

• La commission des ressources humaines – Vote à l'unanimité : 6 membres : M. Patrick BUESSLER-MUELA (Adjoint délégué), Mme Stéphanie BAHOLET, Mme Josiane HERVOCHE, Mme Béatrice DENIGOT, M. Jérôme BLINO, Mme Nathalie TIMMERMAN ;

• La commission des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse – Vote à l'unanimité : 8 membres : Mme Nathalie GRUEL (Adjointe déléguée), Mme Stéphanie BAHOLET, Mme Virginie BAUCHEREL, M. Patrick BUESSLER-MUELA, Mme Jocelyne PHILIPPE, Mme Karine BRÛLÉ, M. Raoul Manuel GOMES AMORIM, Mme ALIX Sigrid ;

• La commission culture et patrimoine – Vote à l'unanimité : 5 membres : M. Patrice RENARD (Adjoint délégué), M. Julien CHESNIN, Mme Anna BEREZOVSKAYA, M. Laurent LORJOUX, Mme Nathalie TIMMERMAN ;

• La commission communication – Vote à l'unanimité : 4 membres : M. Patrice RENARD (Adjoint délégué), M. Julien CHESNIN, M. Laurent LORJOUX, Mme Stéphanie BAHOLET ;

• La commission cycles de l'eau – Vote à l'unanimité : 4 membres : Mme Isabelle DESMOTS (Conseillère déléguée), M. André SEIGNARD, M. Eric ROZÉ, M. Stéphane DESBOIS ;

• La commission voirie – Vote à l'unanimité : 8 membres : M. Jérôme BLINO (Conseiller délégué), M. Jérémy POTIER, M. André SEIGNARD, M. Stéphane DESBOIS, Mme Isabelle DESMOTS, M. Julien CHESNIN, M. Gérard DAVID, M. Xavier LOGODIN ;

• La commission subventions – Vote à l'unanimité : 8 membres : M. Patrick BUESSLER-MUELA (Adjoint délégué), Mme Josiane HERVOCHE, Mme Annick ADVENARD, Mme Virginie BAUCHEREL, M. Stéphane DESBOIS, Mme Béatrice DENIGOT, Mme Jocelyne PHILIPPE, M. Xavier LOGODIN ;

4 - Constitution d'une commission d'appel d'offres pour les communes de plus de 3 500 habitants :

ont été élus les 5 membres titulaires suivants : M. Patrick BUESSLER-MUELA, M. Jérôme BLINO, M. Gérard DAVID, M. André SEIGNARD, Mme Jocelyne PHILIPPE les 5 membres suppléants suivants : M. Eric ROZÉ, Mme Isabelle DESMOTS, M. Julien CHESNIN, M. Stéphane DESBOIS, Mme Béatrice DENIGOT.

5 - Constitution d'une commission des marchés à procédure adaptée (MAPA) :

le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé la créa-



tion de cette commission dont les membres sont les mêmes que ceux de la commission d'appel d'offres.

6 - Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer le nombre de membres à 12 : 6 élus et 6 membres nommés par le Maire.

7 - Election des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) : ont été proclamés membres du conseil d'administration : Mme Béatrice DENIGOT, Mme ALIX Sigrid, Mme ADVENARD Annick, Mme HERVOCHE Josiane, Mme BAUCHEREL Virginie, Mme GRUEL Nathalie.

8 - Constitution d'une commission communale des impôts directs : le conseil municipal à l'unanimité, a décidé de dresser une liste de 32 noms de commissaires familiarisés avec les circonstances locales, possédant des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et imposées à la taxe foncière et/ou à la taxe d'habitation et/ou à la cotisation foncière des entreprises.

9 - Désignation des délégués – Commission de contrôle des listes électorales : ont été désignés à l'unanimité : M. Laurent LORJOUX en qualité de délégué titulaire et Madame Josiane HERVOCHE en qualité de déléguée suppléante.

10 - Désignation des délégués du conseil municipal dans les différentes instances

: Sont élus, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au sein du SIVU les représentants suivants : Titulaires : M. Guy DAVID (27 voix) – Mme Béatrice DENIGOT (27 voix) Suppléante : Mme Nathalie GRUEL (27 voix) ;

Sont élus, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au sein de Eau du Morbihan les représentants suivants : 2 délégués au collège électoral du périmètre de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne : M. Gérard DAVID (27 voix) – Mme Isabelle DESMOTS (27 voix) ;

Sont élus, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au sein de Morbihan Energie (SDEM) les représentants suivants : 2 délégués titulaires : M. Guy DAVID (27 voix), M. André SEIGNARD (27 voix) ;

Est élu, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au sein de la Compagnie des Ports du Morbihan le représentant suivant : 1 représentant à l'assemblée spéciale et à l'assem-

blée générale annuelle : M. Eric ROZÉ (27 voix) ; Est élu, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au sein du Conseil de surveillance Centre Hospitalier Basse Vilaine le représentant suivant : 1 représentant de la commune : M. Guy DAVID (27 voix) ;

Est élu, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au sein du Comité National de l'Action Sociale (CNAS) le représentant suivant : 1 délégué élu : M. Patrick BUESSLER-MUELA (27 voix) ;

Est élue, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au sein de la Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine la représentante suivante : 1 déléguée : Mme Nathalie GRUEL (27 voix) ;

Est élu, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au titre de Correspondant « Défense » le représentant suivant : 1 représentant du conseil municipal : M. Julien CHESNIN (27 voix) ;

Est élu, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au titre de Référént accessibilité le représentant suivant : 1 représentant du conseil municipal : M. Eric ROZÉ (27 voix) ;

Sont élus, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au titre de Référénts sécurité routière les représentants suivants : 1 titulaire : M. Julien CHESNIN (27 voix) + 1 suppléant : M. Jérôme BLINO (27 voix) ;

Est élu, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au titre de Représentant suppléant de la commission départementale de sécurité routière le représentant suivant : 1 suppléant : M. Julien CHESNIN (27 voix) ;

Est élu, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au sein du FDGDON le représentant suivant : 1 membre : M. Gérard DAVID (27 voix) ;

Sont élus, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au sein du Conseil portuaire de La Roche-Bernard les représentants suivants : 1 titulaire : M. Patrice RENARD (27 voix) + 1 suppléant : M. Eric ROZÉ (27 voix) ;

Sont élus, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au sein du Conseil portuaire du port de Folleux les représentants suivants : 1 titulaire : M. Gérard DAVID (27 voix) + 1 suppléante : Mme Isabelle DESMOTS (27 voix) ;

ARC SUD BRETAGNE – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation des représentants du Conseil Municipal : ont été désignés à l'unanimité par l'assemblée, les représentants du Conseil Municipal pour la CLECT : M. Patrick BUESSLER-MUELA (membre titulaire) et M. Guy DAVID (membre suppléant).

MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze mars, le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire

Date de convocation du conseil municipal : Lundi 07 mars 2022

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 23 - Votants : 26 pour les points n°1 et n°3 et 27 pour les autres points

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme ALIX Sigrid – Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BAUCHEREL Virginie – Mme BEREZOVSKAYA Anna – M. BLINO Jérôme – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – M. DESBOIS Stéphane – Mme DESMOTS Isabelle – Mme GRUEL Nathalie – Mme HERVOCHE Josiane – M. LOGODIN Xavier – M. LORJOUX Laurent – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. POISSON Yannick – M. POTIER Jérémie – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BRÛLÉ Karine – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel – Mme PALVADEAU Stéphanie – Mme TIMMERMAN Nathalie
POUVOIRS : Mme BRÛLÉ Karine (Pouvoir à Mme GRUEL Nathalie) – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (Pouvoir à M. BUESSLER-MUELA Patrick) – Mme PALVADEAU Stéphanie (Pouvoir à M. DAVID Gérard) – Mme TIMMERMAN Nathalie (Pouvoir à M. DAVID Gérard)

Secrétaire de séance : M. CHESNIN Julien

Une minute de silence est observée en soutien au peuple Ukrainien, victime de la guerre

FINANCES

1 - Budget Principal – Budget supérette et Budget lotissements - Approbation des Comptes financiers uniques (CFU) 2021 de Monsieur le Comptable du Trésor et de Monsieur l'ordonnateur : M. Patrick BUESSLER-MUELA, adjoint délégué aux finances

et président de séance, a soumis les Comptes financiers uniques 2021 (budget principal, budget supérette et budget lotissements) au vote de l'assemblée. Les résultats ont été approuvés à l'unanimité.

Les Comptes financiers uniques se sont soldés par les résultats suivants :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Principal	Excédent : 1 717 159,83 €	Déficit : - 544 612,91 €
Supérette	Excédent : 3 067,32 €	Déficit : - 24 093,48 €
Lotissements	Excédent : 196 315,64 €	Déficit : - 56 598,62 €

2 - Budget assainissement - Approbation du compte de gestion de Monsieur le



Comptable 2021 : Les résultats du compte de gestion du budget annexe assainissement étant identiques à ceux du compte administratif du Maire, ordonnateur, ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité.

3 - Budget assainissement - Approbation du compte administratif 2021 : M. Patrick BUESSLER-MUELA, adjoint délégué aux finances et président de séance, a soumis le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement au vote de l'assemblée. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif s'est soldé par les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Assainis. collectif	Exc. : 737 164,44 €	Déficit - 118 492,14 €

4 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2022 : dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le conseil municipal doit débattre des orientations budgétaires (sont concernées les Communes de plus de 3 500 habitants). A partir d'un rapport portant sur les orientations budgétaires 2022, les élus ont fixé les orientations suivantes :

- Prise en compte des données prévisionnelles issues de la loi de finances 2022,
- Réalisation d'études pour mener à bien les projets structurants à venir,
- Recours au maximum à l'autofinancement pour financer les investissements,
- Pas de recours à l'emprunt pour le financement des investissements, si ce n'est le déblocage d'un emprunt à 0% consenti par la CAF pour le financement de l'accueil péri-scolaire situé au sein de l'école primaire publique Andrée CHEDID,
- Maintien des taux d'imposition,
- Prévision d'une hausse des bases d'imposition de + 3,40 %

INTERCOMMUNALITÉ

5 - ARC SUD BRETAGNE – Marchés publics – Création d'un groupement de commandes permanent avec la communauté de communes : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'adhérer au groupement de commandes permanent et a accepté que la Communauté de Communes en soit le coordonnateur. Il a aussi autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

INFOS MUNICIPALES ET QUESTIONS DIVERSES

6 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS : les comptes-rendus de la commission vie associative, sports, loisirs et animation et de la commission

affaires scolaires, enfance jeunesse du mardi 1er mars 2022, ont été communiqués au conseil municipal et n'ont fait l'objet d'aucun questionnement.

7 - Bilan quantitatif de l'accueil de loisirs – Vacances d'hiver 2022 : il a été communiqué au conseil municipal et n'a fait l'objet d'aucun questionnement.

8 - Bilan de la mission locale pour l'année 2021 : il a été communiqué au conseil municipal et n'a fait l'objet d'aucun questionnement.

9 - Chiffres de la population Nivillacoise au 1er janvier 2022 publiés par l'INSEE : la population totale de la commune (Population municipale + population comptée à part) s'élève à 4 762 habitants et la population DGF s'élève à 5 023 habitants au 1er janvier 2022.

10 - Carte scolaire 1er degré public : Monsieur le maire informe l'assemblée de l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire publique Andrée CHEDID à la rentrée de septembre 2022.

11 - Collecte pour l'Ukraine à la maison de la solidarité : Madame Béatrice DENIGOT, adjointe aux affaires sociales, remercie les bénévoles qui se sont investis pour ces deux journées de collecte ainsi que la générosité des nombreux donateurs. Trois camions ont été acheminés au centre de Vannes.

12 - Vente de l'ancienne mairie : l'acquisition d'une superficie supplémentaire de terrain aux abords de la première emprise sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

13 - ARC SUD BRETAGNE – Modernisation du SCOT : par délibération n° 17-2022 en date du 15 février 2022, le conseil communautaire a soumis la procédure de révision du SCOT aux dispositions du Code de l'urbanisme telles qu'issues des ordonnances portant sur la modernisation des SCOT (n° 2020-744) et sur la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme (n° 2020-745) du 17 juin 2020.

14 - LA ROCHE BERNARD – Modification simplifiée n° 2 du PLU : la modification simplifiée n° 2 du PLU de La Roche-Bernard a été approuvée par délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2022. Elle portait sur la modification de la règle de stationnement en zone Ua. Il s'agissait de faire évoluer le règlement écrit du PLU pour faciliter la reprise et la mutation du bâti existant. L'objectif étant de permettre une souplesse par rapport aux règles de stationnement et de favoriser la construction et la rénovation des logements.

AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre avril, le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire

Date de convocation du conseil municipal : lundi 28 mars 2022

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 19 (18 pour les délibérations n02022D25, 2022D26 et 2022D27) - Votants : 26 (24 pour les délibérations n02022D25, 2022D26 et 2022D27)

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick - Mme BAUCHEREL Virginie - Mme BEREZOVSKAYA Anna M. BLINO Jérôme - M. BUESSLER-MUELA Patrick - M. CHESNIN Julien - M. DAVID Gérard - M. DAVID Guy - Mme DENIGOT Béatrice - M. DESBOIS Stéphane - Mme DESMOTS Isabelle - M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (Quitte la séance à 21H40) - Mme GRUEL Nathalie - Mme HERVOCHE Josiane - M. LORJOUX Laurent - M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Eric - M. SEIGNARD André - Mme TIMMERMAN Nathalie

ABSENTS EXCUSÉS : ALIX Sigrid - BAHOLET Stéphanie - Mme BRÛLÉ Karine - M. LOGODIN Xavier -

Mme PALVADEAU Stéphanie - Mme PHILIPPE Jocelyne - M. POISSON Yannick - M. POTIER Jérémy

POUVOIRS : ALIX Sigrid (Pouvoir à M. DAVID Gérard) - BAHOLET Stéphanie (Pouvoir à Mme BAUCHEREL Virginie) - M. LOGODIN Xavier (Pouvoir à M. SEIGNARD André) - Mme PALVADEAU Stéphanie (Pouvoir à M. DAVID Gérard) — Mme PHILIPPE Jocelyne (Pouvoir à Mme DENIGOT Béatrice) — M. POISSON Yannick (Pouvoir à M. ROZÉ Eric) — M. POTIER Jérémy (Pouvoir à M. GOMES AMORIM Raoul Manuel)

Secrétaire de séance : M. CHESNIN Julien

DECISIONS DU MAIRE :

- **ADEME (Appel à projet A VELO 2)** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité une subvention de 12 500 € auprès de l'ADEME dans le cadre d'un appel à projet A VELO 2 pour l'étude du schéma directeur de la commune, dont le montant est estimé à 25 000 € HT.

- **Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) - Adhésion de la commune pour l'année 2022** : vu l'avis favorable de la commission urbanisme, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire a décidé d'adhérer au CAUE. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 1 543,41 €.



FINANCES :

1 - Budget primitif principal 2022 — Affectation du résultat : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter la somme de 49 184.39 € en section d'investissement du budget primitif 2022 du budget principal (compte 1068) et de reporter la somme de 1 667 975.44 € en section de fonctionnement (compte 002).

2 - Budget annexe supérette 2022 — Affectation du résultat : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter la somme de 3 067.32 € en section d'investissement du budget annexe supérette 2022 (compte 1068).

3 - Budget annexe assainissement 2022 — Affectation du résultat : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter la somme de 79 593.05 € en section d'investissement du budget annexe assainissement 2022 (compte 1068) et de reporter la somme de 657 571.39 € en section de fonctionnement (compte 002).

4 - Fiscalité 2022 — Vote des taux d'imposition : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition pour 2022 à savoir : Taxe d'habitation : Gel du taux sans modulation possible— 18.99 % ; Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.05 % ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,89 %.

5 - Budgets primitifs 2022 - Vote du budget principal et des budgets annexes (Lotissements-Supérette-Assainissement collectif): le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté les budgets suivants :

BUDGETS	Section de fonct ^{ent}	Section d'invest ^{ent}
Budget principal	6 038 694,44 €	
Budget Lotissements	297 195,08 €	287 190,08 €
Budget Supérette	76 226,16 €	58 693,48 €
Budget Assainissement	1 070 571,39 €	1 163 926,99 €

URBANISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6 - Ancienne Mairie — Vente d'une partie des parcelles cadastrées AB 327, XA 1 et XA 273 : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la vente d'une partie de ces parcelles classées en zone Uab au PLU d'une superficie totale d'environ 145m² au prix de 93€/m²

7 - Communauté de communes GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION (GMVA) Instruction des autorisations d'urbanisme - Adoption d'une convention tripartite commune : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé ladite convention et a autorisé le maire à la signer.

ENFANCE / JEUNESSE :

8 - Fixation des tarifs des séjours courts (mini-camps) de l'été 2022 : le conseil municipal, à l'unanimité, a souscrit aux tarifs de séjours courts proposés par le service Enfance/Jeunesse.

INFOS MUNICIPALES ET QUESTIONS DIVERSES

1 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS : les comptes-rendus des commissions Voirie (10 mars 2022), Bâtiments (16 mars 2022), Affaires Scolaires et Enfance Jeunesse (17 mars 2022), Urbanisme (21 mars 2022) et Finances (22 mars 2022) ont été communiqués au conseil municipal et n'ont fait l'objet d'aucun questionnement.

2 - Report de la fusion de l'école publique Andrée CHEDID en 2023 : Monsieur le Maire informe l'assemblée du report de la fusion des écoles maternelle et élémentaire pour la rentrée 2023.

MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize mai, le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie sous la présidence de Madame Béatrice DENIGOT, 1ère Adjointe

Date de convocation du conseil municipal : lundi 09 mai 2022

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 20 pour la délibération n°2022D28, 19 pour les délibérations n°2022D29 et n°2022D30 et 18 pour les délibérations allant du n°2022D31 à n°2022D38 - Votants : 24

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme ALIX Sigrid – Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BEREZOVSKAYA Anna – M. BLINO Jérôme – Mme BRÛLÉ Karine – M. BUESSLER-MUELA Patrick (A quitté la séance à 21h06 et n'a pris part qu'au vote de la délibération n°2022D28) – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – Mme DENIGOT Béatrice – Mme DESMOTS Isabelle – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (A quitté la séance à 21h31 et n'a pris part qu'au vote des délibérations n°2022D28, n°2022D29 et n°2022D30) – Mme GRUEL Nathalie – Mme HERVOCHE Josiane – M. LOGODIN Xavier – M. LORJOUX Laurent – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BAUCHEREL Virginie – M. DAVID Guy – M. DESBOIS Stéphane – Mme PALVADEAU Stéphanie – M. POISSON Yannick – M. POTIER Jérémy – Mme TIMMERMAN Nathalie
POUVOIRS : Mme BAUCHEREL Virginie (Pouvoir à Mme BAHOLET Stéphanie) – M. DAVID Guy (Pouvoir à Mme DENIGOT Béatrice) – M. DESBOIS Stéphane (Pouvoir à M. DAVID Gérard) – Mme TIMMERMAN Nathalie (Pouvoir à M. DAVID Gérard) – M. BUESSLER-MUELA Patrick (Pouvoir à M. ROZÉ Eric à partir de la délibération n°2022D29) – M. GOMES-AMORIM Raoul Manuel (Pouvoir à M. SEIGNARD André à partir de la délibération n°2022D31)

Secrétaire de séance : Mme BAHOLET Stéphanie

PREAMBULE Constitution du jury d'assises 2023 – Tirage au sort des jurés : 9 jurés ont été tirés au sort : Mme PRIOUR ep. DAVID Josèphe, Mme CHATAL Tiphaine, M. ARIBAUD Williams, Mme BRÉMONT Céline, Mme MOESSARD ep. DELASSUS Véronique, Mme FROC ep. FROC-THIEULIN Marine, M. OZENNE Cédric, Mme MAURASIN ep. BOUIN Marie-France et M. BRAUD Stéphane.

**FINANCES****1 - Vote des subventions communales 2022 et de la subvention au CCAS et à l'ADMR :**

le conseil municipal, à l'unanimité, a voté une enveloppe de subvention de 17 000 €, à laquelle s'ajoute la subvention à l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) pour un montant de 7 015,50 €. Par ailleurs, une participation de 30 000 € a été votée en faveur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

2 - Fixation des tarifs de restauration scolaire (Ecole primaire privée Saint Louis, Ecole Primaire publique Andrée CHEDID) et accueil de loisirs pour l'année scolaire 2022-2023 :

le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé les tarifs suivants pour l'année 2022-2023 avec effet au 1er septembre 2022 :

Commune de Nivillac et Communes conventionnées	Communes non conventionnées
Repas enfant	3,70 € 7,60 €
Repas adulte et enseignant	7,60 € 7,60 €

3 - Participation aux frais de restauration des élèves fréquentant l'école Saint-Michel :

le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'apporter une contribution à hauteur du reste à charge soit 1,71 € par repas ce qui représente une participation de 3 366,99 € pour 1 969 repas distribués aux enfants de NIVILLAC.

4 - Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées et à l'enseignement musical pour 2022 :

le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé la participation 2022 à 1 266,05 € par enfant de NIVILLAC fréquentant les classes maternelles et à 392,99 € par enfant de NIVILLAC fréquentant les classes élémentaires. Les participations pour l'enseignement musical ont été fixées à 42,25 € par élève de classe maternelle et à 49,21 € par élève de classe élémentaire.

5 - Subvention scolaire 2022 (fournitures arbre de Noël et activités extra-scolaires)

le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir le montant à 75 € par élève de NIVILLAC.

6 - Indemnité des piégeurs de ragondins

le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de rehausser l'indemnité à 70 € pour chaque piégeur de ragondins.

7 - Indemnité de gardiennage des églises communales pour 2022 :

le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir l'indem-

unité de gardiennage des églises à 120,97 € pour l'année 2022.

8 - Dispositif « Argent de poche » : le conseil municipal a acté, à l'unanimité, le renouvellement de ce dispositif lancé initialement en 2019. Il concernera des adolescents de 16/17 ans et/ou des jeunes adultes jusqu'à 26 ans qui seront indemnisés à hauteur de 15 € par jour pour 3 heures de travail. La durée maximale de travail par jeune sera d'une semaine.

9 - CIE DES PORTS DU MORBIHAN - Participation à l'acquisition de modules d'aire de jeux :

le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la participation de la commune au financement de cet équipement dans la limite de 5 000 € et sur présentation du justificatif de dépenses.

URBANISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**10 - Convention de participation financière à la mise à disposition d'un (e) Chef de projet « Petites Villes de Demain » :**

le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté le projet de mise à disposition d'un Chef de projet « Petites Villes de Demain » et a autorisé la signature de la convention d'adhésion avec l'Etat, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et les Communes de MUZILLAC et LA ROCHE-BERNARD.

RESSOURCES HUMAINES**11 - Création d'un emploi permanent de Directeur / Directeur Adjoint de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et référent du public adolescent :**

l'assemblée, à l'unanimité, a décidé de créer l'emploi cet emploi à temps complet (35/35ème).

QUESTIONS DIVERSES : le cas échéant et telles qu'éventuellement annoncées par Monsieur le Maire en début de séance.

INFORMATIONS MUNICIPALES**15 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :**

les comptes-rendus de la commission Culture, de la commission Transition Écologique, de la commission EJAS et de la commission Subventions ont été communiqués au conseil municipal et n'ont fait l'objet d'aucun questionnement.

16 - ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 12 ET 19 JUIN 2022 :

un rappel lié à l'obligation de présence des élus durant les opérations électorales a été effectué en fin de séance avec un tour de

table des disponibilités de chacun.

17 - LISTE DES FESTIVITÉS 2022 : une liste des festivités 2022 sera prochainement transmise à l'ensemble du Conseil Municipal, par mail.



ACPA (Association Cantonale de Promotion de l'Agriculture)

- HUGUET Patrice
07 85 52 67 40
acpa212@gmail.com

Nivillac Animation et Culture

- PALEJ Marek
palejmarek@orange.fr

Asso.Culturelle et Loisirs (ACL)

Cinéma La Couronne

- RENAULT Marc
02 99 90 90 63
cinemalacouronne@gmail.com

A.D.M.R (Aide à Domicile en Milieu Rural)

2 rue de la Piscine - B.P. 56 - NIVILLAC
02 99 08 54 23
nivillac@admr56.com

A.P.E.L. Saint Joseph (Collège)

- FERRATY Vanessa
Collège : 02 99 90 60 23
apel.saintjosephcollege@gmail.com

A.P.E.L. Ecole Saint Louis

- PALVADEAU Ludovic
Ecole : 02 99 90 81 19

A.P.E.L. Saint Cry

- CHESNIN Emilie
Ecole: 02 99 90 75 80
emilie-chesnin@wanadoo.fr

Anciens combattants UNC-AFN

- LOGODIN Georges
02 99 90 98 19

AMICALE DES BOULISTES

- SEIGNARD André
02 99 90 76 43
seignardandre@gmail.com

AMICALE DONNEURS DE SANG

- BERET Patrick
02 99 90 67 35
beret.patrick@orange.fr

AMICALE LAIQUE

Ecole Les Petits Murins

- KERGOUSTIN Yann
06 74 45 35 38
yannkergoustin@outlook.com

AMITIE SAINTE MARIE

- BUSSLER-MUELA Jérôme
06 61 98 51 58

A.R.B.R.E.(Couture,Peinture/soie, tissu, art floral)

- BAUDET Béatrice
02 99 90 85 81
rochelyre@wanadoo.fr

Asso. des Veuves et veufs du Morbihan

- GOMBAUD Bernadette
02 99 90 64 67

Embarquons avec Dydy

- REGENT Sabrina
06 42 80 14 60
cheyenne.56@hotmail.fr

Club « Les Speed Bikes»

- BARRÉ Jean-Michel
06 99 80 96 76
speedbikes.nivillac@gmail.com

Club de l'amitié (retraités)

- DELALANDE Lucien
02 99 90 77 06
lucien.delalande0214@orange.fr

Football Club Basse Vilaine

- TISSOT Frédéric 06 60 70 97 04
tissotfrederic@yahoo.fr

Association FUTSAL

- ALNO Romain
06 31 42 91 23
futsalclubvilaine@laposte.net

Basket Club de la Vilaine

- GRUEL Nathalie
06 73 65 38 77
secretariat.bcvnivillac@yahoo.fr
president.bcvnivillac@yahoo.fr

Association Danses Nivillacoise

- JOUIN Géraldine
06 77 32 12 91
asso.danse.nivillac@gmail.com

C.M.R (Centre Musicaux Ruraux) CAEM Nivillac

- 02 99 70 33 23
caem-nivillac@orange.fr

Tennis Club Nivillac

- BIZEUL Jérôme
tennis.nivillac@yahoo.fr

Les Soirées Nivillacoises

- LE ROUZIC Gérard
02 99 90 71 97
mtg.lerouzic@free.fr

**GYM TONIC** (adultes)

- LOGEAIS Stéphanie
07 66 22 96 11
nivillacgymadultes@gmail.com

Matériel (location pour fêtes..)

- ALLAIN Amédée
06 28 41 51 95

Mei Hua Zhuang (Gym Chinoise)

- BLANCHARD Marie-Line
06 14 28 78 75
marie-line44410@hotmail.fr

PAROISSE

- Presbytère
02 99 90 61 14

SECOURS CATHOLIQUE

- LE ROUZIC Marie Thérèse
02 99 90 71 97
mtg.lerouzic@free.fr

Association TAROT

- COLLIN Jany
06 40 20 26 03 / 02 99 91 76 24

OGEC Saint cry

- SCHMIT Stéphane
02 56 24 01 85

OGEC Saint Joseph

- PERRAUD Jean-Louis

OGEC Saint Louis

- BREMENT Guillaume
Ecole: 02 99 90 81 19

**Association communale de
Chasse Agréée** (ACCA)

- GERGAUD Daniel
06 79 03 82 12
danyacca@orange.fr

SPORT NATURE ROCHE VILAINE

- LE GAL Laurent
06 07 47 80 55
teamsnrv@gmail.com

**Université du Temps Libre - Pays
de Vilaine**

- ROUGEOL Lionel
site internet:
<http://utlbzh.fr/pays-de-vilaine>
utlpdv@gmail.com

CHANTS SONS DE VIE

- DUHEM Anne
chantsdv@hotmail.fr

**Association des Sapeurs
Pompiers Moniteurs de
secourisme de Basse
Vilaine**

- PAGE Pierre Yves
asso.secourisme.lrb@gmail.com

Asso. «2 brouclottes» (Théâtre)

- DOBROWLSKI Armelle
06 20 40 65 81
2brouclottes@gmail.com

Asso. des Navigateurs de Foleux

- ANGIBAUD Alain
07 86 86 97 71
assonautic.foleux@gmail.com

Le Souvenir Français

- DUVAL Annie (Vice Présidente)
02 99 90 64 90
duvalbrieux@free.fr

Asso. Le Réflexe Bien-être

- GUEDON Béatrice
06 08 48 10 93
beatriceguedon@gmail.com

LA CHAPELLE SAINTE MARIE

- LOGODIN Xavier (Président)
lachapellesaintemarie@yahoo.fr

Nivillac Natation

- GIRARD Delphine
06 75 74 13 64
president.nivillac.natation@gmail.com

Photo Club Vilaine Maritime

- BORDES-PAGES Gilles
06 80 48 03 86
gbpdp@orange.fr

Coup de pouce aux devoirs (école
Saint-Louis)

- DAVID Marcelle
02 99 90 75 02

Nivill'Activité

- TURPIN Martine
06 73 44 91 71
mamsalsa56@gmail.com

Comité des fêtes

- HOCHET Lionel
06 81 90 14 38
hochet.lionel@orange.fr

Association Vivre à Folleux

- MAGREZ Jean-Jacques
06 83 65 79 20 56
vivrefolleux@gmail.com

Equipano

- Le Fano
equipano@gmail.com

Asso. Sport Mécanique Cycrien

- BOMPOIL Joseph
06 70 92 86 83
jojobompoil@gmail.com

Association La Tanière

- PARESY Camille
06 3054 45 43 lata-
niere.nivillac@gmail.com

**Nivillac Généalogie, Histoire et
Patrimoine**

- CHESNIN Julien asso.
nivillac@gmail.com

**Scout et guide de France
Groupe Les Korrigans**

- HUBERT Sophie 06 37 07 76 37
sophie.sgdf.lrb@gmail.com

Breizh Brokus

- VAUDOUX Thomas 06 50 79 70 57
breizh.brokus@gmail.com

Equilibre sérénité yoga

- GUERIN Mauricette 07 83 17 45 28
mauricette.guerin@gmail.com

1 2 3 ... Créez

- TUMELAIRE Aline 07 87 77 48 29

**Asso. extérieures pratiquant
des activités à Nivillac****Marzan Boxing Club**

- MORICE Franck
marzanboxingclub@gmail.com

REVIVAL

- MEZAC Jocelyne
06 88 92 65 35
anaellemezac@yahoo.fr

Agenda

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS :

Vendredi 8 juillet

à 11h15

Partir en Livre : thème 2022, l'amitié, L'heure du conte, pour les enfants de 0 à 3 ans.

L@ Parenthèse. Gratuit sur inscription. Bois de Lourmois. (Solution de repli en cas de pluie)

Vendredi 8 juillet au samedi 3 septembre

Exposition de photographies « Visages du monde », réalisée par les membres du Photo Club Vilaine Maritime. Vernissage le vendredi 8 juillet en soirée.

L@ Parenthèse. Entrée libre et gratuite aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque. Tous publics.

Mardi 12 juillet

remise des prix au Forum de la Bern Hart (Association Breizh Brokus)

Mardi 12 juillet

à 19h

Spectacle sur une bateau « La nef des fous » par la Cie Fata Morgana Port de Folleux

Mardi 12 juillet

de 14h à 15h30

Les Petits bricolages du mardi : atelier de création d'un attrape rêves en produits naturels et recyclés pour les adultes et enfants à partir de 8 ans.

L@ Parenthèse. Gratuit sur inscription. Salle du Cyberspace.

Jeudi 14 juillet

Fête du Port de La Roche Bernard (Organisé par le Football Club Basse Vilaine)

Vendredi 22 juillet

à 11h15

Partir en Livre : thème 2022, l'amitié, L'heure du conte, pour les enfants de 4 à 6 ans.

L@ Parenthèse. Gratuit sur inscription. Bois de Lourmois. (Solution de repli en cas de pluie)

Vendredi 29 juillet

à 11h15

Partir en Livre : thème 2022, l'amitié, L'heure du conte, pour les enfants de 6 à 8 ans.

L@ Parenthèse. Gratuit sur inscription. Bois de Lourmois. (Solution de repli en cas de pluie)

Dimanche 31 juillet

Fête de la Nature au bois de Lourmois

Vendredi 5 août

de 10h à 12h30

Matinée jeux à la médiathèque. Pour les joueurs de 3 à 103 ans. Sélection de jeux pour les plus jeunes dès 3 ans.

L@ Parenthèse. Gratuit sur inscription. Salle du Conseil municipal.

Mardi 9 août

de 14h à 16h

Après-midi jeux vidéo à la médiathèque. Pour les joueurs de 10 ans et plus. Tournoi de jeux vidéo sur les consoles Switch et Wii U.

L@ Parenthèse. Gratuit sur inscription. Médiathèque.

Jeudi 11 août

de 14h à 15h30

Les Petits bricolages du jeudi : atelier de création d'une carte postale pop-up pour les enfants de 6 à 8 ans.

L@ Parenthèse. Gratuit sur inscription. Salle du Cyberspace.

Samedi 3 septembre

Forum des associations à partir de 14h et accueil des nouveaux résidents à partir de 17 h .

Samedi 1^{er} octobre

Ultra Raid 80 kms (organisé par le SNRV) départ et arrivée salle des sport de la Croix Jacques

Du 4 au 17 octobre

Semaine Bleue et Fête de la science en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Morbihan et la Résidence autonomie de Nivillac.

Programme détaillé sur <https://mediatheque.nivillac.fr>

Samedi 15 octobre

à 11h15

Café littéraire : présentation de la rentrée littéraire d'automne 2022 avec Stéphanie Hanet de la librairie Coiffard (Nantes).

L@ Parenthèse. Gratuit, réservation conseillée. Salle du Conseil municipal.